L'Univers

Mardi 21 Août 1894 — N° 9569 — Édition quotidienne — Mardi 21 Août 1894

ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

UN NUMÉRO { Paris........ 10 cent. Départements... 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 20 AOUT 1894

Y avait-il ou n'y avait-il pas un complot anarchiste contre la vie du président du Conseil? Personne ne le saura exactement et ceux qui n'y veulent pas croire se demandent pourquoi le gouvernement espagnol, si renseigné sur le projet des trois conspirateurs, ne les a pas fait arrêter au départ ou signalés assez tôt pour qu'on les cueillît à l'arrivée. En tout cas il a été sage de prendre des précautions. M. Dupuy n'a plus maintenant qu'à se débarrasser de son autre ennemi : la maladie. Et il semble bien qu'il s'en soit rendu maître, quoique tout travail lui soit encore et pour quelques jours interdit.

Plus vaillant et aussi bien gardé, le président de la République a reçu hier le maire de Châteaudun et a pris date avec lui pour son premier voyage officiel qui aura lieu, on le sait, à l'occasion de la revue qui va clôturer à Châteaudun les grandes manœuvres commandées par le général de Galliffet. En attendant, il continue à jouer à Pont-sur-Seine le rôle de chef d'Etat familier et bon enfant. Un journal, renseigné sans doute par un correspondant trop crédule, racontait même hier qu'il va, comme autrefois, au café de la petite ville, jouer sa partie de billard. Et le protocole!

Le protocole, M. Casimir-Perier le méprise. Il l'a montré dès son avènement en suivant les obsèques de son prédécesseur. Il se préoccupe davantage de ne pas outrepasser ses droits constitutionnels qu'il ne veut, a-t-il écrit, laisser ni méconnaître ni prescrire. Don Carlos, banni de France, lui ayant fait demander l'autorisation de passer huit jours à Paris avec la princesse de Rohan, sa femme, en prenant l'engagement de ne pas faire de politique, le président a dû renvoyer la demande au conseil des ministres qui se réunira le 30.

Aujourd'hui s'ouvre la session annuelle des conseils généraux qui auront à expédier les affaires courantes et qui seront sollicités d'émettre les vœux dont nous avons parlé. L'élection d'hier à Lure envoie à la Chambre un opportuniste, M. Ge noux, élu par 7,331 voix contre 6,639 à M. Maillard, *rallié*, qui s'était présenté en 1893 et n'avait obtenu que 3,569 voix. Le successeur de M. de la Berge, sénateur défunt de la Loire, sera élu le 7 octobre. M. Waldeck-Rousseau fait dire qu'il n'a ni posé, ni accepté la candidature et que rien n'autorise à penser qu'il accepte de reprendre « sa place » au Parlement durant cette législature. Au conseil général du Lot, c'est un radical, M. Malvy, qui a été élu contre un modéré, M. Cassagnade.

Un autre radical et qui est, en plus, socialiste, le citoyen Coutant, a voulu hier attirer l'attention. On inaugurait à Choisy-le-Roi une statue en bronze représentant un matelot qui tient dans la main droite une hache d'abordage, et dans la gauche le drapeau tricolore afin de rappeler la défense de Choisy par les marins en 1870. M. Félix Faure, ministre de la marine, présidait. Le citoyen Coutant a plusieurs fois interrompu, se plaignant qu'on ne l'eût pas invité. Et il a fallu le laisser déclamer un mauvais, très mauvais discours.

Une circulaire du ministre de la guerre prescrit que chaque brigade de cavalerie devra proposer un cavalier, volontaire ou non, pour les spahis du Sénégal et du Soudan. Ce « ou non » étonne et on se demande si le ministre peut ainsi interpréter la loi.

Les lettres arrivées du Brésil font pressentir un nouveau coup d'Etat. Sous prétexte de consolider la paix et en raison de l'état de guerre qui continue, le maréchal Peixoto prorogerait ses pouvoirs. C'est sur cette impression que la Chambre des députés, après quelques séances orageuses, s'est ajournée au 15 septembre par 78 voix contre 69, en même temps qu'elle prolongeait jusqu'au 31 août la durée de l'état de siège. Ces divers votes de confiance n'ont été obtenus qu'à quelques voix de majorité.

DU SÉRIEUX ET DE LA BONNE FOI

S. V. P. ?

Nous recevons de M. le baron René de France, la singulière lettre que voici :

Maintenay, 17 août 1894.

Monsieur,

Vous déclarez ne pas comprendre ma note publiée dans la *Gazette de France* du 15 août. Ce que vous en tirez n'est pas très clair, je l'avoue ; mais ce que j'ai écrit l'était davantage. Permettez-moi donc de vous demander la reproduction de ce petit article.

Il me paraît dire très nettement que je vous reproche d'avoir injurié un prêtre, M. l'abbé Meignen, puis d'avoir déclaré la polémique close, ce qui aurait coupé court aux protestations de ses amis. J'ajoutais qu'il n'était pas trop exact que vous eussiez cessé toute attaque, puisque vous donniez les adresses que les amis de l'*Univers* envoyaient à M. de Mun, à propos de cet incident.

Vous m'accusez de me dérober sur le fond de la question. Je ne me dérobe pas du tout. Je vous demande de faire déclarer par l'autorité religieuse *si on cesse d'être bon catholique parce qu'on reste royaliste agissant*, ou encore *si les royalistes sont hors de l'Eglise*. La question peut vous gêner, mais elle est précise.

Je sais fort bien que le pays n'avait pas *besoin de mon mot touchant les derniers incidents*, mais, ce mot, j'avais, ce me semble, le droit de le dire au même titre que vous. Celui qui consacre son temps aux travaux des champs n'est pas nécessairement un bœuf muet. Le journalisme n'est pas non plus un métier réservé à des professionnels privilégiés.

Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Baron RENÉ DE FRANCE.

M. René de France me demande d'abord la reproduction du passage que j'ai dû avouer ne pas comprendre, dans sa *note* à la *Gazette*. Accordons-lui cette satisfaction. Voici ce passage :

M. Veuillot déclare avoir cessé la polémique contre l'ex-directeur du cercle Montparnasse. Injurier un prêtre vénérable, puis dire bien vite que la polémique est close ne paraît pas un procédé très chevaleresque...

Par le commentaire que donne aujourd'hui de cette phrase M. le baron de France, il devient évident que c'est lui qui n'avait pas compris. Je m'en doutais. Expliquons-lui qu'écrire, à propos d'une personne qu'on a vivement blâmée d'un acte quelconque : « Je cesse, maintenant qu'elle est justement punie, la polémique engagée contre elle », signifie tout simplement qu'on s'abstiendra de redire à cette personne les sentiments de réprobation que sa faute a suscités en vous. Pourquoi ai-je pris ce parti devant la mesure qui frappait M. l'abbé Meignen, tout le monde le comprendra, — sauf M. de France. Mon mobile n'a pas été la crainte des protestations, je le lui affirme. Il aurait fallu que je les visse arriver, au moins! C'est ce qui ne s'est pas produit. Il y a bien eu pourtant celle du correspondant de la *Gazette*, quand il a eu rentré ses moissons. Mais, justement, je l'ai enregistrée.

Dès l'instant que je me taisais, M. de France trouve que je devais taire aussi les témoignages de sympathie prodigués en cette occasion à M. de Mun... Par exemple ! J'aurais cité l'attaque, et me serais abstenu de souffler mot des ripostes, laissant croire aux lecteurs de l'*Univers* que la lettre de M. Meignen ne soulevait aucune réprobation ! Le journal n'a reproduit qu'une très faible partie de ce qu'ont dit nos confrères catholiques ; à peine avons-nous donné quelques lettres et adresses, nous en tenant au strict nécessaire pour renseigner sommairement le public chrétien sur l'impression causée. Fournir ces renseignements, c'était notre devoir de journalistes.

A ce propos, M. de France m'écrit, en terminant sa lettre, qu'il a aussi bien le droit que moi de dire son mot touchant ce qui se passe, quoiqu'il ne soit pas publiciste de profession. Je ne le conteste point. La différence, c'est que nous autres, nous devons parler, tandis que lui peut parfaitement s'en abstenir. L'*Univers* gardant le silence sur la lettre de M. l'abbé Meignen, cela eût paru étrange ; M. de France ne soufflant mot de cette affaire, on ne se serait même pas aperçu de sa réserve. Mais du moment qu'il tenait à envoyer sa *note* à la *Gazette*, assurément il était libre. Ce que je me suis permis de railler un peu, c'est le soin qu'il a pris tout d'abord de s'excuser, sur ses occupations champêtres, d'avoir tant tardé à dire son opinion, comme si le public devait être anxieux de connaître son avis et se demander chaque jour : Pourquoi donc M. le baron de France ne parle-t-il pas ?

Tout cela est, d'ailleurs, sans importance aucune, et j'espère bien n'avoir plus à revenir sur des explications, qu'il me fallait donner puisqu'elles m'étaient demandées par l'honorable agriculteur de Maintenay, mais qui, renouvelées encore, deviendraient promptement fastidieuses. Arrivons maintenant à la partie capitale et terrible de la lettre, au paragraphe où M. de France, pour ne pas répondre à certaine question embarrassante que je lui avais posée touchant les mots *préférences spéculatives*, tente de masquer sa dérobade en m'adressant une sommation.

Il m'enjoint de lui « faire déclarer, par l'autorité religieuse, *si on cesse « d'être bon catholique parce qu'on reste « royaliste agissant*, ou encore *si les « royalistes sont hors de l'Eglise !* »

Est-ce une plaisanterie? Je la trouve fort peu convenable en pareilles matières... M. de France aurait-il l'intention d'être sérieux? Alors il devrait bien réfléchir à ce qu'il dit avant de l'écrire. Est-ce qu'il n'a pas le temps pendant qu'il moissonne?

Non! me voyez-vous écrivant à Rome : Je connais un monarchiste qui veut rester royaliste agissant, quand il a rentré ses moissons. Mais les instructions du Pape ne laissent pas que de le troubler un peu. Ne pourrait-on m'envoyer une consultation spéciale pour rassurer cet excellent homme et lui permettre de ramener le roi, après les foins? Bien entendu, il faut une consultation qui lève toute incertitude; autrement ce ne serait pas la peine. S'il ne s'agissait que d'avoir l'avis d'un simple théologien, on en trouve en France, et mon client serait déjà fixé. Une congrégation cardinalice prononçant, dont la décision sera sanctionnée par l'autorité infaillible, voilà ce que je demande.

Je n'écrirai pas cela à Rome. Depuis quinze ans que j'ai débuté à l'*Univers*, j'ai de bons amis qui vont répétant sans cesse que je suis un tout jeune homme, manquant de sérieux par suite de mon âge si tendre. Je ne veux point leur fournir un pareil argument à l'appui de leurs dires.

Que M. de France écrive lui-même. Il doit avoir plus de temps que moi, maintenant qu'il a rentré ses moissons. Et s'il craint de n'obtenir pas de réponse, eh bien, qu'il s'adresse à son évêque!

Pour moi, j'ai lu dans l'Encyclique du Saint-Père, Souverain Juge des intérêts de la défense religieuse, qu'il fallait accepter loyalement la République, et si l'on avait des préférences royalistes, ne les conserver qu'au point de vue spéculatif. Ce langage me paraît très clair, et je m'en tiens là; j'obéis. J'obéis pleinement, sans hésiter, sans marchander, sans me dire : commettrais-je une désobéissance plus ou moins grave, étant données telles et telles circonstances, en allant jusqu'à ce point-là dans la résistance aux prescriptions pontificales ?. . Je ne veux pas commettre de désobéissance du tout! Je tiens que ces pratiques tortueuses, où l'on ne se rend qu'à moitié, où l'on chicane sur le degré de soumission absolument exigible, où l'on ergote pour atténuer la portée usuelle et naturelle des mots, sont indignes de catholiques et qu'il se dégage de ces tristes efforts une odeur rance et suspecte de libéralisme.

Réfléchissez, monsieur, et voyez où vous en êtes. Vous en arrivez à supprimer dans les Encycliques du Pape les mots qui vous gênent. — Léon XIII, dites-vous, nous permet de garder nos préférences politiques. — Au point de vue spéculatif, vous fait-on observer; c'est dans le texte... Peine perdue; vous ne rectifiez pas et continuez vos arguties sur une phrase tronquée. Trouvez-vous cela bien loyal? Je vous demandais tout à l'heure un peu de sérieux ; je vous demande maintenant de la bonne foi : rétablissez le texte intégral, et dites franchement si vous entendez vous y soumettre ou non. Surtout, n'allez pas vous joindre aux hypocrites, qui ne font semblant d'accepter les enseignements du Saint-Père que pour les tourner plus commodément! Dans la conversation privée, ils déplorent avec aigreur et fureur la politique du Pape, déclarant qu'elle a divisé les forces catholiques, — belle accusation, venant de soldats qui refusent de suivre le général et se séparent de lui pour prendre un autre chemin! Dans leurs écrits et discours publics, ils célèbrent Léon XIII, demandent à Dieu de le conserver longtemps, et dénaturent ses instructions en les louant avec des airs pieux. Tartuferie qui ne trompe d'ailleurs personne : ils sont au mieux avec les réfractaires et en dissentiment avec les catholiques soumis. Mais tartuferie qui ajoute à leur désobéissance un manque odieux de respect. L'insubordination ouverte n'est pas répugnante comme cette dérision et trahison cafardes. *Ave Rabbi!...* L'insubordination, cependant, sous quelque forme qu'elle se produise, est coupable. C'est pourquoi je demande à M. de France de prendre résolument le parti de la franche soumission.

PIERRE VEUILLOT.

NOUVELLES DE ROME

Notre correspondant nous adresse la dépêche suivante :

Rome, le 20 août, 11 h. 30 matin.

Hier, le Souverain Pontife a célébré la sainte messe en présence de sa noble antichambre et de plusieurs personnages.

A dix heures, Léon XIII a reçu dans la salle de la bibliothèque les souhaits de la prélature romaine, de l'ordre de Malte et du Cercle de Saint-Pierre.

S. Em. le cardinal Parocchi a offert au Pape un tableau représentant l'église Saint-Joachim.

Le Souverain Pontife, en parfaite santé, s'est montré plein de gaîté et de bonté, disant à tous d'aimables paroles.

A onze heures, le Pape a reçu les cardinaux. Léon XIII leur a parlé avec effusion des congrès de Reims et de Jérusalem et des peuples orientaux, leur exprimant le désir de voir se réaliser l'union des deux églises, leur recommandant de faire lire la revue *Le scienze sociali*, la question sociale ayant à l'heure actuelle une importance capitale.

L' « OSSERVATORE ROMANO » ET LA « GAZETTE »

Voici la traduction d'un récent article de l'*Osservatore romano:*

La *Gazette de France*, du 14 courant, avec un ton conquérant et une allure triomphante, met en opposition ce que disait M. le comte de Mun, il y a dix ans, avec ce qu'il dit aujourd'hui.

Elle croit prendre en flagrant délit de contradiction l'illustre gentilhomme chrétien parce qu'il prédisait alors au gouvernement franc-maçon de l'époque que, tôt ou tard, le peuple français se retournerait « vers la monarchie traditionnelle et réparatrice qui lui rendra son Dieu, sa foi, son honneur, sa prospérité ».

Aujourd'hui le comte de Mun est un *rallié* (*sic*), c'est-à-dire, pour la *Gazette*, un de ceux « qui ont renié la monarchie et se donnent pour républicains ».

Et la *Gazette* croit avoir fait merveille et ne s'imagine rien moins que d'avoir convaincu M. de Mun, non seulement de contradiction, mais d'une absolue désertion.

M. de Mun n'a pas besoin de nous pour se défendre contre ces tapageuses (*rimbombante*) accusations, pas plus qu'il n'a besoin du témoignage de personne pour justifier sa conduite si chrétienne, si chevaleresque et si logique. Qu'il nous soit permis cependant de demander à la *Gazette* ce que monarchistes et légitimistes ont fait et obtenu dans les dix dernières années, pour amener le peuple français à se tourner vers « la monarchie traditionnelle », pour lui prouver qu'elle serait vraiment *réparatrice*, pour lui persuader que cette monarchie traditionnelle et réparatrice voudra, saura et pourra lui rendre « son Dieu, sa foi, son honneur, sa prospérité ».

A voir la façon dont la *Gazette* respecte et traite les conseils et les prescriptions de celui qui est le vicaire *du Dieu de la France*, le peuple français est parfaitement en droit de douter que, par cette voie, puissent lui être rendus son honneur et sa prospérité, pas plus que son Dieu et sa foi.

Et alors, pourquoi s'étonner, comme fait la *Gazette*, que des hommes de foi, de sens et de cœur entrent dans le chemin que leur indique le Vicaire de Dieu et où ils pourront trouver bien plus sûrement « le Dieu, la foi, l'honneur et la prospérité de la France. »

La *Gazette* sait-elle qui élargit chaque jour davantage l'abîme entre la France catholique et la monarchie traditionnelle? Ce sont précisément ceux-là qui rêvent d'opposer l'action dissolvante d'une presse d'un royalisme acrimonieux à l'action vraiment réparatrice du pontife romain; qui tentent d'infliger l'ostracisme à d'illustres personnages qui ont été royalistes parce que catholiques, comme aujourd'hui, également, parce que catholiques, ils sont républicains : ces derniers s'efforcent de rendre à la France, avec son Dieu et sa foi, son honneur et sa prospérité, non pas en s'attardant inutilement dans les souvenirs du passé, mais en se mêlant aux luttes fécondes sur le terrain des institutions présentes.

Il faudrait à la *Gazette* de la patience, d'abord, et surtout cette sérénité de l'esprit et ce calme du jugement qui sont, précisément, le fruit de la foi chrétienne et de la bonne foi, pour comprendre comment des hommes, de la fibre et de la valeur du comte de Mun, sont avant tout des hommes de *foi* et par conséquent des hommes de *sacrifice*, parce qu'ils savent s'imposer le plus méritoire et le plus noble des sacrifices pour un chrétien et un gentilhomme, celui d'observer le grand précepte de Dieu : *Subjugate intellectum vestrum.*

Comprend-elle, la *Gazette*, que non seulement la volonté, mais l'intelligence doit être soumise à la volonté de Dieu ? Et comprend-elle aussi que le suprême interprète de la volonté de Dieu, c'est le pontife romain, établi par Dieu même comme Maître et comme Guide de l'esprit et de l'intelligence, des individus ainsi que des nations, principalement lorsqu'il s'agit, pour un peuple, du moyen le plus efficace de retrouver son Dieu, soit qu'il l'ait perdu par sa faute, soit que pour son malheur on le lui ait ravi.

Nous voyons bien à quels mots de cet article s'accrochera la *Gazette* : elle dira une fois de plus qu'accepter loyalement la République dans les conditions où l'accepte l'Eglise, c'est se faire républicain comme les sectaires auxquels les parlementaires orléanistes, en haine du vrai roi et de la vraie monarchie, ont livré la France. Elle a une clientèle que cette mauvaise foi charme et retient. Qu'elle continue de la servir selon ses vœux. Cela n'empêchera pas les esprits éclairés, religieux et droits, de reconnaître que M. de Mun, fidèle à lui-même, agit en catholique avant tout.

La *Gazette* dira, en outre, que nous entendons ici un journal, l'*Osservatore*, et non le Pape. C'est vrai ; seulement ce journal, quand il traite de telles questions, ne le fait que selon les instructions que le Pape a données.

E. V.

L'ORPHELINAT PREVOST

Cette fois, ce n'est pas un journal suspect de parti pris, amateur de tapage, ennemi du gouvernement et désireux de lui créer des embarras, c'est le *Matin* qui dénonce le scandale de l'orphelinat Prevost, à Cempuis, signalé déjà plusieurs fois par nous à nos lecteurs.

Le *Matin* a fait son enquête particulière, et le résultat en est tel qu'il demande avec énergie une enquête officielle, pour arrêter, dit-il, « une expérimentation qui soumettrait de pauvres enfants à une véritable démoralisation, si la moitié des renseignements recueillis par nous était exacte ».

Les renseignements que le *Matin* a recueillis sont, en effet, tout simplement épouvantables. Ils lui ont été donnés à Paris, à Cempuis et dans les environs, enfin à Mers où les élèves de l'orphelinat vont passer tous les ans quelques semaines au bord de la mer. Nous ne pouvons pas tout citer.

A Paris, le rédacteur du *Matin* a vu un conseiller municipal et un ex-conseiller (l'établissement dépend de la Ville, à laquelle même il coûte bon) : MM. Grébauval et Georges Berry. M. Grébauval est radical-socialiste. Il n'est pas hostile aux méthodes du docteur Robin, le directeur de l'orphelinat, sans croire cependant beaucoup à leur efficacité. M. Georges Berry, conservateur, est au contraire résolument opposé à cette expérience coûteuse et dangereuse à tous points de vue. Parlant au rédacteur du *Matin*, il s'est écrié :

L'établissement de Cempuis, a érigé en principe la méthode de l'enseignement antipatriotique et, pour ainsi dire, anarchiste!... Et je suis en mesure d'affirmer ce que j'avance : un de mes anciens collègues au conseil général a assisté, à Cempuis, à un véritable cours d'anarchie. Que dire du préfet, qui a le devoir d'intervenir et qui laisse se produire des faits aussi regrettables et contraires à la loi?...

Il y a là des étrangers qui viennent prêcher à de jeunes Français des idées que la morale réprouve et que nos lois punissent sévèrement. Et l'on ne dit toujours rien!

Ces déclarations de M. Georges Berry, ont été confirmées, du reste, par le docteur Robin lui-même au rédacteur du *Matin*, lorsque celui-ci s'est rendu à Cempuis. Le directeur de l'établissement, vantant son système, a textuellement tenu ce langage :

Nous n'enseignons point aux enfants les dogmes que la science rejette ; ce n'est pas en nourrissant l'esprit d'erreurs et de superstitions que l'on peut former des hommes et des femmes raisonnables et moraux...

Nous ne voulons pas ici de cet enseignement traditionnel de l'histoire qui présente la nation à laquelle on appartient comme la première entre toutes ; *nous combattons les préjugés nationaux...*

Le résultat de cet enseignement combiné avec le système de la promiscuité des sexes, on va le connaître par deux extraits que nous empruntons au *Matin*, se rapportant, le premier au point de vue religieux, le second au point de vue moral.

Un propriétaire des environs de Cempuis a parlé en ces termes au rédacteur du *Matin* :

Ce qui se passe dans cet établissement est épouvantable ; c'est l'expérimentation à outrance d'un système contraire à tous les principes de la morale. La pudeur, naturelle à tous les animaux, n'existe pas à l'école de Cempuis. Pensez-vous qu'un jour les élèves de l'orphelinat ont brisé, à coups de pierres et sous l'œil de leur professeur, une croix que la piété des habitants avait élevée sur un talus de la route? Croyez-vous que l'autorité soit intervenue ? On n'a même pas ouvert une enquête, malgré les plaintes nombreuses qui ont été adressées à la préfecture.

A ce propos, il faut noter que l'enseignement antireligieux qui conduit à ces abominations est contraire aux volontés du donateur et fondateur de l'établissement, M. Prevost, qui du reste voulait en faire un asile de vieillards et non point un orphelinat.

Une chapelle, établie par M. Prevost, raconte le *Matin*, a été depuis dévalisée et les ornements et les objets consacrés au culte ont été dispersés. On ne s'est point conformé aux volontés du donateur en supprimant le culte, précédemment enseigné par un aumônier...

Maintenant, veut-on connaître la situation au point de vue moral? Ecoutons le maire de la petite ville de Mers :

Auparavant, les jeunes garçons et les filles se déshabillaient ensemble sur les galets sans le moindre abri pour cacher leur nudité ; il y eut nécessairement un certain émoi parmi les baigneurs ; l'autorité dut intervenir et imposer aux élèves l'obligation de porter dorénavant un costume.....

Ils (les délinquants), disait la décision municipale, *pourront même être arrêtés sur le champ, selon la gravité de leur conduite.....*

Aujourd'hui, ajoute le maire, *il y aurait bien à redire sur la tente qui abrite les jeunes baigneurs, mais le directeur de Cempuis a promis d'aviser.*

Oui, seulement les choses, dans la piscine de l'orphelinat, continuent de se passer comme elles se passaient précédemment à Mers.

Nous n'ajouterons rien de plus. Nous nous joignons simplement au *Matin* pour réclamer une enquête, et une enquête sérieuse. Elle est indispensable. Il faut qu'on sache exactement ce qui se passe dans cette maison, où le conseil municipal de Paris a voulu que se pratiquassent, dans tout leur développement et avec toutes leurs conséquences *logiques*, l'éducation matérialiste et l'enseignement sans Dieu

Çà et là

MARÉE DESCENDANTE

Le temps de compter jusqu'à vingt, a dit Richepin, pour donner l'impression de la rapidité avec laquelle une vague se forme, s'élève et s'anéantit. C'est la nécessité de la rime ou de la coupe du vers qui a fait adopter ce chiffre par le poète. Les jeux de la mer sont souvent moins précipités, même par une forte brise. Mettons trente ou quarante secondes : est-ce si peu de chose pour nous dont les années vont se resserrant jusqu'à se confondre dans un espace que divisent à peine quelques souvenirs !

Ces instants si vite écoulés contiennent des phénomènes innombrables. Répétés dans un cadre où Dieu a voulu manifester sa puissance d'une manière plus sensible, ils éveillent des sensations et des idées profondes.

A Biarritz, la scène laisse le spectateur insatiable. Le panorama est splendide, du haut de la pointe du Port-Vieux, aux pieds de la statue que les marins ont élevée en l'honneur de la sainte Vierge; près d'un rocher presque à fleur d'eau marqué d'une croix et contre lequel se brisa, il y a deux ans, une barque dont l'équipage périt tout entier sous les yeux et à quelques mètres de la foule épouvantée, pendant que le prêtre donnait l'absolution aux victimes. La vue embrasse un immense demi-cercle qui se ferme à droite par le phare et, plus loin encore par la barre de l'Adour; à gauche par les premiers contre-forts des pyrénées sur la rive espagnole, perdus dans le ciel.

Il est quatre heures de l'après-midi. La mer a commencé de reculer. Pas un nuage. La lumière est répandue à profusion, renvoyée dans tous les sens par le feuillage si doux et si fin des tamaris, qui abondent; par les rochers; par le sable des trois plages où l'on ne trouve pas un galet; par les hôtels énormes et les villas gracieuses; par la foule bariolée de couleurs claires. Tout s'épanouit. La mer elle-même, qui se prépare à quitter momentanément une partie du terrain, ne cède qu'en étalant sa vigueur et semble certaine de la revanche qui lui est assurée pour bientôt. La ligne de l'horizon est nette comme si une barre de métal entourait l'Océan qui a l'air, au loin, d'une masse compacte et solide, et dont la convexité se révèle. Au fond du premier plan, l'eau remue et tournoie, ballottée par le vent.

Soudain une dépression. Tout à côté, un gonflement correspondant. La poche gonflée s'allonge. On dirait un monticule comme ceux des cimetières de village. La base s'élargit pendant que la couche supérieure s'élève et s'effile. Maintenant, l'eau entraînée dans ce mouvement a la forme d'un triangle étroit. D'autres masses pareilles se rencontrent et se soudent. La vague a trois ou quatre mètres de long et un de haut. Une impulsion rotative se dessine. Le centre se creuse. Le sommet fléchit et tombe en éclaboussures qui offrent l'aspect d'un ourlet blanc. Des nappes d'eau, amenées d'en dessous, s'enroulent autour du premier noyau qui se crève, le dépassent, l'écrasent, s'effondrent, rebondissent. C'est un tournoiement général en pleine écume. Une poussière humide emportée par le vent, jaillit du choc. Les débris ont gardé une grande partie de la vitesse emmagasinée. Sur une largeur de trois mètres, sur une longueur de dix, on n'aperçoit plus qu'une quantité innombrable de morceaux d'écume, serrés les uns contre les autres et qui s'agitent comme des animaux en colère. Ils traversent d'un seul élan un espace cinquante fois plus long qu'eux et viennent se dissoudre sur le bord de la plage, engloutis dans l'avalanche qui les suit, engendrée par la même force et selon le même plan.

Autour d'un gros rocher qui termine la digue de Port-Vieux, des vagues, trois ou quatre fois plus longues et plus larges que les autres, ont engagé un combat avant d'accomplir leur retraite. Elles frappent le bloc qui va leur échapper. Elles se dressent, se précipitent, se heurtent, se confondent, s'engouffrent, se reforment et, tordues par l'effort, donnent un nouvel assaut. On sent leur frénésie; on les entend mugir. Des panaches de fumée et de poussière liquide dominent la mêlée.

Au loin, devant la grande plage qui a presque une demi-lieue, un ordre étonnant s'est réalisé dans le tumulte. Toutes les vagues qui étaient, là comme ailleurs, éparpillées et confondues, se sont rangées en trois lignes rigoureusement droites, séparées par un large intervalle à peu près constant. C'est un défilé au galop, tel que n'en ferait aucune cavalerie, même dans les manœuvres les mieux réglées. Pendant une heure, les trois immenses vagues roulent vers le rivage, l'atteignent, s'enfuient, vont se reformer en arrière, accourent plus impétueuses, mieux alignées, plus fortes, plus blanches. Le bruit s'élargit, toujours régulier et majestueux. Cette nature, en apparence déchaînée, est dans ses moindres molécules et dans ses amoncellements gigantesques, soumise à la mesure. L'élégance s'unit aux efforts furieux. La grâce l'emporte sur la colère. Cette agitation colossale est un rhythme. Ce vacarme est l'harmonie des grandes puissances cosmiques. En face des montagnes, les eaux bouleversées manifestent l'ordre universel. La nature impassible et la nature frémissante célèbrent la gloire de Celui qui les a faites.

E. T.

L'ASSOMPTION A LA SALETTE

Profondément ému de ce qu'il a vu à la Salette où il se trouvait le jour de la fête de l'Assomption avec Mgr l'évêque de Grenoble, un jeune pèlerin nous adresse une communication qui ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs. Outre qu'elle constate une fois de plus la persistance du culte de la Sainte-Vierge dans cette France appelée *Regnum Mariæ*, elle appelle l'attention sur un projet des Pères de la Salette qui serait un bienfait pour des pays que leur configuration tourmentée semblait devoir priver à jamais de toute voie ferrée.

Voici donc la communication de notre jeune correspondant :

A ce moment, où les ennemis de l'Eglise nous répètent chaque jour que toute foi est perdue en France, on est heureux de se trouver dans un de ces lieux de pèlerinage où de nombreux fidèles viennent attester la vitalité de la foi catholique dans notre pays. Ce bonheur vient de m'arriver à la Salette où j'ai passé la belle fête du 15 août, et je vous demande une place pour les impressions que m'a laissées cette journée.

Déjà, le dimanche 5 août, on avait pu voir à la basilique un pèlerinage d'hommes exclusivement recrutés dans le diocèse de Grenoble : quand les vaillants rédacteurs de la *Croix de l'Isère* lançaient l'idée de ce pèlerinage, on leur disait : « Vous ne serez pas trois cents »; ils furent près de deux mille. L'hôtellerie organisée par les Pères était comble ; les lits manquaient, à peine trouvait-on la nourriture suffisante. Cela ne diminua pas l'entrain, ni la piété des pèlerins. Le dimanche matin, presque tous communièrent, et le soir, sur l'invitation de M. l'abbé France, un des organisateurs du pèlerinage, ils faisaient retentir les échos des montagnes environnantes des cris trois fois répétés de : *Vive Jésus-Christ! Vive le Pape! Vive notre Evêque!* En redescendant, ils ne cessaient de chanter des cantiques, sans trouver la moindre note discordante, ni à Grenoble, ni dans les villages qu'ils traversaient. N'y a-t-il pas là un progrès qui vaut la peine d'être signalé !

Le 15, solennité d'un autre genre; rien n'avait été organisé ; seul le désir de célébrer la fête de la sainte Vierge dans ce lieu où elle est apparue, avait attiré de nombreux pèlerins; Mgr l'évêque de Grenoble, lui-même, arriva la veille, sans être retenu par les fatigues des tournées pastorales, qu'il vient à peine d'achever. Le 14 au soir, il y avait déjà près de mille personnes à la basilique ; les Pères organisèrent, autour du chemin de croix qui a été érigé sur les lieux de l'apparition, une procession aux flambeaux qui fut d'un effet vraiment touchant.

Dès les premières lueurs du lendemain, on voit arriver en foule les paysans des environs ; il y en a de la Salette et de Corps, au-dessous de la Sainte-Montagne ; il y en a du Vallonnais sur le versant opposé de la chaîne ; certains ont dû partir dès deux ou trois heures du matin, à jeûn, car ils tiennent à communier là-haut de la main de monseigneur; ils vont entendre la grand'messe et repartiront ensuite, sans presque prendre le temps de se reposer, pour terminer la fête en famille.

A 9 h. 1/2, la grand'messe, précédée d'une procession, et suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement ; à ce moment, on me dit qu'il y au moins quinze cents personnes. Les Pères de la Salette se sont ingéniés à orner la basilique, et ils ont très bien réussi. La messe est célébrée par M. l'abbé Fava, neveu de l'évêque; Monseigneur prend la parole, il traite de la patience, et nous montre dans la sainte Vierge le modèle de patience, qui doit nous apprendre à supporter chrétiennement les épreuves de la vie.

Après vêpres, Monseigneur a donné la confirmation à deux convertis de Notre-Dame de la Salette; Sa Grandeur a exposé, en quelques mots, comment la doctrine chrétienne est renfermée dans le symbole des apôtres, et en particulier dans ces trois affirmations qui en sont la synthèse : *Je crois en Dieu le Père*; *je crois en Dieu le Fils*; *je crois en Dieu le Saint-Esprit*.

Le soir, il y avait encore procession aux flambeaux; mais beaucoup de pèlerins étaient déjà redescendus à la suite de Monseigneur : on les rencontrait partout, qui à pieds, qui à mulet, qui en voiture, sur les pentes de la Salette à Corps et de Corps à la Mure, répétant les cantiques de la basilique, comme les pèlerins du 5 août.

Il est bien pittoresque, ce voyage de la sainte montagne, mais il est long et difficile aux malades et aux infirmes, aussi les Pères de la Salette ont-ils eu l'idée de prolonger la ligne de chemin de fer qui va de Grenoble à la Mure. De la Mure à la basilique, ce tracé ne compterait que 23 kilomètres, et il ne se heurte à aucune difficulté insurmontable ; comme il présente des sites magnifiques, l'ingénieur qui l'a fait déclarait que les touristes qui prennent par curiosité le chemin de fer de Grenoble à la Mure, et ils sont nombreux, iraient, pour la plupart, jusqu'à la Salette. D'un autre côté, les pèlerins, que l'on évalue déjà à vingt-cinq mille, viendraient beaucoup plus nombreux.

Aussi les auteurs du projet n'ont-ils besoin d'aucun subside de l'Etat; il ne leur faut qu'une simple autorisation. L'affaire doit venir bientôt au conseil général de l'Isère; espérons que les radicaux qui le composent oublieront un instant leurs passions antireligieuses pour ne songer qu'à l'intérêt général du pays, dont ils parlent tant et ne s'occupent guère.

C'est cette espérance que j'ai emportée du pèlerinage ; je vois déjà dans un avenir prochain, la vapeur apporter à la basilique des flots de pèlerins.

UN JEUNE PÈLERIN.

L'Ordre de la Très Sainte Trinité, depuis sa fondation, a racheté 900,000 esclaves, et a eu la gloire de compter 9,000 martyrs. Dans le dernier chapitre général tenu à Rome, il a été décidé que, quand le nombre des religieux sera suffisant, l'œuvre de la rédemption des esclaves d'Afrique sera reprise.

Le Saint-Père a appris avec joie cette résolution, et l'occasion de témoigner publiquement son approbation à ce sujet ne s'est pas fait attendre. Le supérieur général de l'Ordre ayant offert à Sa Sainteté une vie nouvelle et documentée, traduite en italien, du fondateur, saint Jean de Matha, Léon XIII a daigné répondre à cet hommage par la lettre suivante :

A Notre cher fils, le religieux Grégoire de Jésus et Marie, ministre général de l'Ordre de la Très Sainte Trinité, Léon XIII, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction Apostolique.

Nous avons approuvé votre lettre et l'hommage qu'elle Nous apportait et cela pour plusieurs motifs. En effet, outre que vous y avez fait profession d'une si fidèle soumission envers Nous, c'est avec joie que Nous Nous rappelons les liens particuliers qui Nous unissent à votre Ordre, et qu ont eu pour origine le titre même de Saint-Chrysogone le Martyr, titre dont Nous avons été longtemps revêtu ; cette circonstance Nous fait trouver un charme plus grand dans l'illustre souvenir de vos saints Pères, à qui les nations chrétiennes sont redevables de très nombreux bienfaits, ainsi qu'à l'Ordre fondé par eux. Vous avez donc agi avec autant de piété que d'opportunité, lorsque vous avez consacré vos soins à écrire en langue française, et naguère traduit en italien la vie de saint Jean de Matha, composée après une copieuse étude des monuments historiques.

On doit, en effet, espérer que cette vie produira d'excellents fruits de vertu, et surtout de la vraie charité dont le siècle ignore ou altère trop la nature et la divine force. Et en premier lieu vos disciples, qui, nous le savons, augmentent en nombre et s'attachent avec ardeur à leur vocation, ayant sous les yeux et imitant ce modèle, seront enflammés d'un zèle admirable pour suivre les généreux exemples de leurs aînés.

Nous vous louons du projet que vous Nous avez fait connaître, et que vous aviez formé dans l'assemblée de votre Ordre tenue récemment suivant vos règles : reprendre en Afrique, de la façon qui paraîtra convenable, votre ancienne mission de racheter les captifs. C'est, en effet, une affaire très importante, et l'objet constant de Notre sollicitude, que de procurer partout la disparition de l'esclavage inhumain, et de ramener dans la sainte liberté et la fraternité du Christ ces nations très malheureuses.

Cependant, cher Fils, que vos soins préparent comme il faut les âmes de ceux qui doivent un jour embrasser ce laborieux apostolat, qu'un parfait esprit de sainteté les rende tous dignes de leurs anciens.

De tout Notre pouvoir, Nous répondons à votre piété et à votre soumission par Notre bienveillance et Notre sollicitude paternelles ; ayez-en pour gage la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très affectueusement, à vous et à tout l'Ordre.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 14 juillet de l'année 1894, de Notre Pontificat la dix-septième.

LÉON XIII, PAPE.

Le compte-rendu que nous avons donné du sacre de Mgr Bardel, à Bourges, était nécessairement incomplet. Abréger est l'obligation des journaux. Mais des détails que nous avons supprimés, il en est un au moins, que nous voulons rétablir. A la fin du repas qui a suivi la cérémonie et auquel ont pris part 230 convives, il y a eu des toasts et des discours, l'un deux a été prononcé par M. l'abbé Belleville, curé de Chabris et principal rédacteur de l'excellent journal catholique publié à Saint-Amand.

Voici telle que les donnent le *Petit Berrichon*, les paroles que M. l'abbé Belleville, appelé aussi l'abbé de l'Epée, a prononcé au nom des prêtres auxquels Mgr Boyer venait de donner la mozette décanale :

Monseigneur, en vous demandant la permission de dire un mot après les discours éloquents que nous venons d'entendre, je commets, je le sais bien, une témérité. Ce n'est pas la première (*Applaudissements*), et j'espère bien que ce ne sera pas la dernière. (*Applaudissements.*)

Mais il me semble que la reconnaissance doit trouver ici son expression. Je vous l'apporte, monseigneur, au nom de mes vénérables confrères les canonisés. (*Applaudissements*) et au nom de mes non moins vénérables confrères, les *décanisés*. (*Applaudissements.*)

Ces acclamations qui ont salué tout à l'heure les noms que vous avez proclamé... (*Mgr l'archevêque interrompant*). « Surtout le vôtre, monsieur le curé... » (*Applaudissements.*) « Ces acclamations vous ont prouvé que vos choix étaient justes.

Pour ce qui me regarde, vous m'avez couvert d'éloges, et j'en parle d'autant plus librement que, suivant vos intentions, monseigneur, je puis les renvoyer à... l'abbé de l'Epée. (*Applaudissements.*)

Cette mozette que vous venez de nous donner est un emblème du casque et de la cuirasse. Je les accepte d'autant plus volontiers, monseigneur, que vous voulez bien me laisser .. l'épée. (*Applaudissements répétés.*)

Incident de frontière

On mande de Cannes :

Un fait sans précédent s'est produit ces jours derniers.

M. Delalande, garde général des forêts, en résidence à Menton, a été arrêté par un douanier italien au cours d'une tournée d'inspection que faisait ce haut fonctionnaire dans les forêts françaises sises à proximité du territoire italien, aux environs de Saorge.

Malgré ses protestations, M. Delalande a été conduit à Vintimille, où il a été consigné à la caserne de gendarmerie. Ceci avait lieu le 14 courant.

De Vintimille, le garde général fut conduit sous bonne escorte à San-Remo, où il fut enfermé dans une cellule de la forteresse, après avoir été fouillé minutieusement.

Pour procéder à cette opération, on a obligé le prisonnier à se dévêtir complètement.

Le 16 août, vers le soir, un commissaire spécial apporta au commandant de la forteresse un pli du gouvernement italien ordonnant la mise en liberté de M. Delalande.

UN SCANDALE AU CONGO

Si nous en croyons un correspondant de la *Libre Parole*, des faits de la plus haute gravité se seraient passés dernièrement à Libreville, capitale du Congo français.

Nos lecteurs n'ont pas oublié dans quelles circonstances M. de Chavannes, lieutenant-gouverneur du Congo-Français, fut remplacé dans ses fonctions, il y a environ deux mois, par M. Dolisie.

Il paraîtrait, s'il faut s'en rapporter à la *Libre Parole*, que ce dernier jouit de la plus détestable réputation.

Dans les premiers jours de juin, M. Dolosie prit possession de son poste à Libreville, mais il reçut de tous les fonctionnaires l'accueil le plus froid.

Le 14 juin, au café et en présence d'un grand nombre de colons et de fonctionnaires, M. Forget, chef de bureau des directions de l'intérieur déclara qu'il était « honteux de voir un *voleur* à la tête de la colonie. »

Quelques jours après, à la suite d'une enquête ouverte par le commissaire de police sur les ordres du gouverneur général, M. Forget, toujours d'après la *Libre Parole*, écrivit à M. Dolisie, une lettre dans laquelle il maintenait toutes ses affirmations et il ajoutait qu'il était heureux de faire *directement* et *officiellement* cette déclaration.

M. Dolisie suspendit de ses fonctions M. Forget, supprima sa solde et lui enjoignit de s'embarquer immédiatement pour la France.

M. Forget obéit, mais son départ donna lieu à des manifestations sympathiques en sa faveur.

La *Ville-de-Maceio*, des Chargeurs réunis, à bord de laquelle M. Forget avait pris place, fit escale à Kotonou. Ce ne fut pas sans étonnement que M. Forget apprit alors qu'il était investi de nouvelles fonctions au Dahomey.

M. Forget est décidé, néanmoins, assure-t-on, à faise la lumière la plus complète sur la valeur morale de M. Dolisie.

En attendant, ses amis publient le document suivant dont la gravité est incontestable :

MINISTÈRE de la MARINE & DES COLONIES — Direction du Personnel — 3e BUREAU Troupes de la marine 1re SECTION — *Nota.* — Les réponses doivent être adressées au ministre et porter l'indication ci-dessus. — Communication relative à M. DOLISIE — *N° 89*

Paris, le 30 mars 1886.

Le ministre de la Marine et des colonies à M. le capitaine de frégate commandant supérieur des établissements français du Golfe de Guinée,

à LIBREVILLE (*Gabon*)

Monsieur le commandant,

Vous m'avez transmis par lettre du 18 février dernier, une demande formée par M. Dolisie, sous-lieutenant d'artillerie de la marine, démissionnaire, à l'effet d'être maintenu dans la réserve de l'armée de mer en qualité de sous-lieutenant de réserve.

Les circonstances dans lesquelles M. Dolisie a offert sa démission de sous-lieutenant élève *n'ont pas permis* de le pourvoir d'une commission d'officier de marine, et il a été inscrit sur les contrôles des réservistes du régiment d'artillerie de la marine en qualité de *deuxième canonnier servant*.

J'ai l'honneur de vous prier de faire notifier ces dispositions à M. Dolisie et de *l'inviter à s'abtenir de prendre le titre* de sous-lieutenant de réserve qui ne lui *a pas été conféré*.

Recevez, monsieur le commandant, les assurances de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par ordre :

Le contre-amiral, directeur du personnel,

Signé : Al OLRY.

Quelles sont les circonstances auxquelles a fait allusion dans cette dépêche de 1886, M. l'amiral Olry?

Si elles sont graves et déshonorantes, pourquoi M. Dolisie a-t-il été nommé chevalier de la Légion d'honneur et gouverneur du Congo français ?

Si les accusations portées par M. Forget sont au contraires dénuées de tout fondement, pourquoi appeler ce fonctionnaire à un nouveau poste au Dahomey?

Tout cela parait bien obscur et la vigilance de M. Delcassé ne peut manquer d'être éveillée par ces regrettables incidents.

GEORGES DURANTON.

A travers la Presse

Le *Temps* nous donne le texte de la lettre que M. Pral, de Valence, a reçue de son fils qui avait été enlevé par des brigands sardes :

Cagliari, 11 août.

Cher père,

Je suis libéré, enfin, après une captivité de quinze jours que j'aurais mieux supportée si je n'avais pas eu constamment la pensée de ton inquiétude. Mauvais traitements subis, froid, fatigue, faim, tout cela n'aurait rien été si j'avais été sûr que tu ignorais tout et que tu étais sans anxiété à mon sujet. Je ne raconte pas maintenant les péripéties de mon arrestation à la suite de l'ignoble trahison dont nous étions victimes, ni mon voyage à travers les monts Barbigia, la manière dont j'ai vécu sous les bruyères et dans les grottes, enfin, ma délivrance. Sache que je suis en parfaite santé, et si ce n'avaient été mes vêtements lacérés, mes bottes éculées, une tête hirsute, jamais on n'aurait pu supposer que je sortais des griffes des brigands.

Ma délivrance est due uniquement à l'activité incroyable du préfet de Cagliari qui a eu le dévouement de diriger lui-même les recherches. Douze cents carabiniers ont été réunis aussitôt après mon arrestation, le colonel des carabiniers a passé quinze jours à la tête de ses hommes, dans les monts Barbigia. Il est bon que l'on sache en France que ces messieurs ont beaucoup plus fait pour nous que s'il se fût agi de leurs propres compatriotes. M. Crispi lui-même a donné des ordres précis pour que l'on mît tout en œuvre pour nous délivrer. L'opinion publique en Sardaigne était passionnée.

A la suite de l'arrestation, les journaux ont tiré des numéros supplémentaires, et quand Paty est arrivé, puis moi, nous avons été accueillis avec toutes les marques bien cordiales et sincères de sympathie. A chaque station, on venait à notre rencontre serrer la main aux Français. En deux mots, le gouvernement italien a fait en cette circonstance plus, je crois, que n'exigeait le devoir, et le succès complet a répondu à ses recherches, car on redoutait beaucoup de ne pas me retrouver vivant. Je te prie de remercier le préfet de Cagliari, qui n'aurait pas plus fait s'il se fût agi de son propre fils.

Adieu, cher père, je t'embrasse en attendant le plaisir de te revoir et de vous revoir tous, ce que, je puis l'avouer, je n'espérais pas.

RÉGIS PRAL.

La mission Monteil

Un rédacteur de la *Petite République* a interviewé l'explorateur Dybowski au sujet de la mission Monteil en Afrique :

J'ai entendu prétendre, lui a dit M. Dybowski, que, puisque la convention franco-belge était signée, l'expédition que dirige Monteil devenait inutile et que l'on aurait pu, par suite, se dispenser de l'envoyer : c'est là une erreur que vous ferez bien de rectifier. Il n'a dû jamais entrer dans l'esprit du ministre des colonies de faire prendre par Monteil les postes belges établis sur notre territoire, de vive force !

Un semblable conflit n'aurait servi à rien moins qu'à nous amoindrir les uns et les autres aux yeux des noirs qui confondent assez volontiers tous les blancs ensemble. Mais il importait surtout de prendre d'une façon effective le gouvernement des territoires qui nous appartiennent depuis si longtemps.

Si même nous avions pu les occuper dès la signature du traité de Berlin, le conflit franco-belge n'aurait jamais pu prendre naissance. Mais ces territoires sont si éloignés, les moyens dont on disposait au Congo étaient si limités que l'on était bien empêché, étant donné l'esprit anticolonial qui régnait alors en France, d'obtenir le nécessaire.

Et puis, tant que Monteil aura affaire aux populations fétichistes établies sur les bords de l'Oubangui, ses relations avec elles seront faciles; car ce sont des gens aux mœurs douces et avec lesquels nous avons personnellement entretenu des relations très amicales.

Mais il peut en être tout autrement lorsqu'il va se trouver en présence des hordes musulmanes, contre lesquelles les Belges ont déjà eu à lutter. Cependant les forces dont il dispose ne peuvent donner aucune inquiétude à ce sujet, et tout se terminera à la plus grande gloire de nos armes.

L'action combinée de Monteil dans l'est et de Brazza au nord, dans la Sangha, nous permettra de nous étendre sur de vastes territoires. Monteil restera là, et ce sera une tâche importante que de mettre toutes ces surfaces en valeur. Espérons que nous saurons nous en acquitter.

L'AFFAIRE BARRÊME

L'affaire Barrême continue à occuper vivement l'opinion. On a passé en revue ces jours-ci toutes les pistes suivies.

D'après les indications données au *Gaulois* par « une haute personnalité du département de l'Eure » l'assassin, qui est mort depuis longtemps, habitait Evreux et était magistrat. En frappant M. Barrême, il voulait venger sa sœur, à la suite d'une affaire très délicate à laquelle le préfet avait été mêlé.

Il résulte de notre conversation, dit ce journal, qu'un sénateur accusa, à l'époque, formellement un juge du tribunal d'Evreux d'avoir assassiné le préfet de l'Eure; mais M. Sarrien, alors ministre, ne fit pas poursuivre l'enquête afin d'éviter un double scandale.

Dans toutes les pistes suivies on a souvent parlé de deux inconnus qui se trouvaient quelques minutes à la gare Saint-Lazare avant le départ du train express qui part de Paris à six heures cinquante-cinq, et qui avaient demandé à un homme d'équipe si le préfet de l'Eure était arrivé. Le premier, grand, solidement bâti, portant une moustache noire et de petits favoris était le juge au tribunal d'Evreux...

Celui-ci rejoignit bientôt le préfet dans le wagon de première classe où il était monté.

Que se passa-t-il en route? La conversation devint bientôt violente. Le magistrat, au paroxysme de la colère, sortit un revolver de sa poche et tira. Le préfet s'affaissa atteint mortellement à la tempe.

En voyant sa victime tomber, l'assassin fut pris de peur.

Avec son mouchoir, il épongea le sang qui s'échappait de la blessure du préfet. Il entoura ensuite la tête de M. Barrême de ce même mouchoir, puis s'apercevant qu'il n'avait plus en face de lui qu'un cadavre, il perdit la raison.

Il ne vit plus qu'une chose : se débarrasser d'un homme qu'il avait tué, et, en passant sur le pont de Maisons-Laffitte, il jeta le corps de M. Barrême par la portière.

Malheureusement pour lui, X... oublia d'enlever le mouchoir, qui était marqué à ses initiales.

L'*Intransigeant*, qui d'ailleurs n'est pas une autorité, et le *Soir* donnent à ce sujet une version analogue.

CHRONIQUE

M. Barthélemy Saint-Hilaire, ainsi que nous l'avons dit, vient d'entrer dans sa quatre-vingt-dixième année. L'ancien ministre des affaires étrangères est né, en effet, le 19 août 1805.

Tous ceux, paraît-il, qui approchent le vénérable homme d'Etat, remarquent la parfaite précision de ses souvenirs et la clarté avec laquelle il les exprime. M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui avait été assez souffrant l'hiver dernier, s'est remis complètement et a retrouvé toute sa vigueur.

Comme, il y a quelques jours, un rédacteur du *Gaulois* le félicitait de son excellente santé et de sa mémoire réellement prodigieuse, il répondit :

Je n'ai pas à me plaindre, effectivement ; mais à mon âge, il me faut prendre beaucoup de ménagements. Cependant, je travaille toujours beaucoup — et je travaillerai jusqu'à ma mort. Et voilà bientôt soixante-dix ans que cela dure. Pourtant, je vous avouerai que je suis moins assidu que jadis.

Pendant de longues années, je me suis levé à quatre heures du matin, et, une demi-heure après, je me trouvais dans mon cabinet. A présent, je ne me lève plus qu'à six heures... parce que mes domestiques ont droit à un peu de repos.

Le motif est assez piquant, n'est-ce pas?

Dès six heures et demie, hiver comme été, M. Barthélemy Saint-Hilaire est dans son cabinet où, pendant toute la journée, un magnifique feu de bois pétille, afin d'entretenir toujours la même température. Assis devant sa table, M. Barthélemy Saint-Hilaire compulse de volumineux dossiers, écrit sa copie, corrige ses épreuves sans avoir recours à l'usage des lunettes : il continue à jouir d'une excellente vue.

Il ne quitte guère son cabinet de travail que pour la salle à manger : M. Barthélemy Saint-Hilaire dîne légèrement à six heures et se couche peu après.

— Je ne comprends que le travail, déclarait-il encore au rédacteur du *Gaulois*, et l'exactitude en toutes choses. Si vous voulez atteindre mon âge, ne cessez jamais de travailler et n'écoutez pas ceux qui aspirent au moment d'avoir des rentes pour se reposer : ce sont des paresseux!

Voilà le secret de vivre vieux.

***

Le sculpteur Dalou travaille au monument d'Alphand, construit avec le produit d'une souscription publique Le monument sera tout en pierre. Il aura la forme d'un hémicycle de quinze mètres de développement. Au centre s'élèvera la statue, haute de trois mètres.

Alphand, debout, dans l'attitude familière qui lui était habituelle, tient de la main gauche son parapluie et son chapeau, noble simplicité. De l'autre, il montre le groupe de ses collaborateurs directs qui l'entourent. Ils sont figurés par quatre personnages représentant la peinture, la sculpture, l'architecture et l'art de l'ingénieur. On prête à l'artiste le dessein de donner à ces personnages des traits connus.

A droite et à gauche de la statue, des bas-reliefs s'étendent sur toute la longueur de l'hémicycle : ils montrent le Paris en travail que surveillait Alphand. Les plus humbles de ses auxiliaires sont là : le paveur, le terrassier, le jardinier, le cantonnier.

Le monument se dressera dans le square de la tour Saint-Jacques.

***

L'écrémage du lait, toléré dans les villes par beaucoup d'administrations municipales, a donné lieu à des plaintes des conseils d'hygiène et vient de motiver, paraît-il, de nouvelles instructions aux procureurs de la république.

Beaucoup de fournisseurs croient être en règle avec la loi, paraît-il, parce qu'ils vendent le lait écrémé un prix moins élevé.

Ils se trompent, fait observer une circulaire à ce sujet, et une semblable pratique constitue le délit de falsification, « qui punit aussi bien la fraude accomplie par le retranchement d'une partie des éléments de la denrée vendue que la fraude commise par un mélange ».

En conséquence, les commissaires et agents de police devront dresser procès verbal sur toute constatation de vente d'un lait écrémé.

***

Hier, ont commencé à Saint-Dié de grande fêtes religieuses à l'occasion de la restauration de l'église de Notre-Dame, monument historique du onzième siècle.

Le cardinal-archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Besançon et six évêques assistent à ces fêtes qui se termineront demain soir.

***

Nous avons parlé de l'intéressant rapport sur la criminalité, lu par M. Yvernès au congrès de Caen.

Il contient, dit-il, un argument précieux en faveur des sociétés féministes, qui s'efforcent d'obtenir aux citoyennes les mêmes droits politiques qu'aux citoyens.

Les femmes, paraît-il, commettent six fois moins de délits que les hommes.

Au temps où nous vivons, c'est là, quand il s'agit de composer une assemblée politique, une considération d'importance.

***

Si la France est atteinte en ce moment du terrible fléau de la dépopulation, le Canada ne risque pas du moins de succomber à cette maladie.

Voici des faits, qui le prouvent surabondamment. Le gouvernement provincial de Québec avait décidé, il y a trois ans, que les chefs de famille ayant douze enfants vivants recevraient 100 acres de terres à prendre à leur convenance sur le domaine public : il a déjà dû distribuer 174,200 acres à 1,742 familles remplissant ces conditions. Dans un pays religieux comme le Canada, on ne tient naturellement compte que des enfants nés dans le mariage et pourvus d'un certificat de baptême.

Tous les pères de famille primés, dit un journal canadien, ne sont pourtant pas satisfaits. Ceux qui ont vingt enfants ou plus, et ils sont nombreux, trouvent que la prime devrait être augmentée proportionnellement au nombre de leurs enfants. M. Ouimet, par exemple, le surintendant actuel de l'éducation dans la province, est le vingt sixième enfant du même père et de la même mère. Bien plus, il y a dans les archives de l'administration des terres publiques, une lettre d'un vieillard de la Rivière du Loup, du nom de Paul Belanger, ayant fait toute la campagne de 1837-1838, et déclarant que, désirant servir son pays aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, il lui a donné autant d'enfants qu'il avait tué d'ennemis, soit trente-six! En conséquence, M. Belanger demande trois primes, une pour chaque douzaine d'enfants. Le nombre des primes distribuées jusqu'à présent, ne représente nullement le nombre total des familles de douze enfants ou plus. On continue à recevoir en moyenne trente demandes de primes par mois.

C'est vraiment magnifique.

La comparaison est instructive entre les Français et les Canadiens, deux branches sorties du même tronc.

La branche française a repoussé Dieu et voici que la stérilité la menace. La branche canadienne a gardé sa foi : sa fécondité reste merveilleuse.

Qui sait? le jour viendra peut-être où la France devra faire appel au trop plein de la population canadienne. Espérons cependant que la religion, refleurie parmi nous, écartera ce péril.

***

M. Lépine est-il jaloux des lauriers de son prédécesseur, auquel on donna — s'en souvient-on? — le surnom de « Canicide »?

Toujours est-il que la note suivante a paru dans les journaux :

La recrudescence de l'hydrophobie notée ces derniers jours a fait adopter par le conseil d'hygiène du département de la Seine, un rapport de M. Dujardin-Beaumetz, et dont voici les conclusions :

1° Maintien de l'ordonnance de police du 30 mai 1892 et application de cette ordonnance dans tout le ressort de la préfecture de police.

2° Prière instante au parquet de donner suite aux nombreux procès-verbaux dressés contre les propriétaires d'animaux ayant causé des accidents.

D'autre part, le préfet de la Seine a donné au directeur de la police municipale des instructions pour l'envoi à la fourrière des chiens errants.

Il ne faut pas évidemment outrer les mesures de précaution; mais, par crainte des plaisanteries et des attaques virulentes dont les « caniphiles » ont criblé l'ancien préfet de police, on ne doit pas non plus négliger de se prémunir contre les chiens enragés.

***

Epilogue de l'affaire Cardane-Massard.

M. Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens, a rendu hier matin la sentence arbitrale, dont voici le texte :

A la suite de la polémique de presse engagée ces jours derniers entre MM. Cardane, du *Figaro*, et Massard, de la *France militaire*, ces deux messieurs avaient accepté l'arbitrage de M. Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens.

M. Mézières les a entendus contradictoirement hier matin.

Il résulte des explications loyalement échangées qu'il y avait eu un malentendu à l'origine de la polémique et qu'aucun de ces deux messieurs ne songe à mettre en doute l'honorabilité et le patriotisme de son confrère.

L'incident peut donc être considéré comme clos.

***

On s'occupe beaucoup en ce moment des timbres internationaux qu'il serait question de créer pour le service de l'union postale universelle et qui serviraient en même temps pour les envois de petites sommes à l'étranger.

Cette question a déjà été agitée plusieurs fois, notamment au dernier congrès international postal, tenu à Vienne, où un projet compliqué a été repoussé :

L'idée, dit M. Maury, qui a étudié tout spécialement ce projet, séduit de prime abord, mais, jusqu'à présent, elle semble insoluble.

La difficulté insurmontable réside dans la différence des systèmes monétaires des divers pays et même dans le cours du change ; pour cette dernière raison, la série unique des timbres des colonies françaises a dû faire place à autant de séries spéciales qu'il existe de colonies, parce que des spéculateurs bénéficiaient de différences s'élevant jusqu'à 25 0/0, en envoyant simplement d'une colonie à une autre de fortes sommes en timbres.

Ensuite, il est impossible d'admettre que ces timbres puissent affranchir ; exemple : un Anglais envoie à un Français 100 fr. de timbres internationaux achetés au siège de l'Union à Berne ; si ces timbres étaient employés à affranchir des lettres en France, notre pays perdrait 100 fr. puisqu'il ne lui resterait aucune trace de ce trafic postal, et puis comment répartirait-on les 100 fr. reçus à Berne?

La poste française a toujours refusé de reprendre, même avec un tant pour cent de perte, les timbres reçus en payement; elle a défendu, sous des peines sévères, aux marchands de tabac de rendre ce service au public ; comment croire qu'elle s'amende tout à coup et avec elle les postes étrangères ?

Si enfin de tels timbres étaient lancés dans l'immense circulation de l'Union postale universelle, il se produirait évidemment de nombreuses contrefaçons du minuscule papier-monnaie, et nous ne voyons point comment les Etats contractants établiraient leur part de perte.

Il y a là, en effet, un petit problème économique bien difficile à résoudre ; avant le timbre universel il faudrait trouver la monnaie universelle ; il ne semble pas qu'on soit à la veille de cette découverte.

LES ANARCHISTES

EN PROVINCE.

Marseille. — Malgré les démentis, le *Petit Marseillais* confirme la nouvelle d'un complot contre M. Dupuy.

La mort de M. Dupuy, écrit ce journal, a été décidée dans une espèce de conseil supérieur du parti anarchiste, et la tentative pour arriver à ce but devait être faite pendant le séjour du ministre dans les Pyrénées-Orientales.

D'un autre côté, la sûreté aurait été avisée qu'un anarchiste français serait parti pour Vernet-les-Bains avec l'intention d'attenter aux jours de M. Dupuy ; mais il s'agirait ici d'un isolé moins dangereux, puisque son signalement est donné et son nom connu.

Le premier complot, au contraire, reste toujours menaçant, car d'après des renseignements non équivoques, ceux qui ont décidé que M. Dupuy doit être frappé sont les chefs mêmes de l'anarchie et disposent de moyens exceptionnels et d'hommes prêts à tout.

Nous pouvons même dire que, très probablement, la lutte entre le parti terroriste et la société va changer de face et que la propagande par le fait va entrer dans une phase nouvelle.

Les anarchistes ne s'attaqueraient plus aux gens inoffensifs, afin de ne pas exaspérer contre eux l'opinion publique et les indifférents ; mais ils feraient assassiner successivement tous les hommes d'Etat qui se sont signalés par leur énergie dans la répression terroriste. Un conseil de chefs du parti désignerait les victimes. Ce conseil est actuellement à Barcelone.

Nogent-sur-Seine. — Une dépêche de Nogent annonce que des allées et venues d'individus suspects auraient été remarquées aux environs de Pont-sur-Seine, et plusieurs arrestations opérées.

Oran. — La sûreté a arrêté un anarchiste allemand signalé par un télégramme de Paris, le nommé Grischy, âgé de vingt-huit ans, habitant Oran depuis le 2 juillet.

A L'ÉTRANGER

Angleterre. — Plusieurs journaux anglais signalent une recrudescence d'activité parmi les détectives de Scotland Yard chargés de surveiller l'immigration des étrangers. Le *Globe* croit savoir que deux d'entre eux ont reçu de l'inspecteur Melville mission de suivre de près, dans les quartiers de Whitechapel et de Peckham, les mouvements de quelques anarchistes français qui y séjournent et y mènent une vie aussi retirée que possible. On surveillerait également un avocat anglais soupçonné d'entretenir des relations avec des anarchistes de la métropole.

Au Tonkin

7 juillet.

La bande de pirates qui détient M. Carrère ne compte pas soixante fusils. Il est gardé à vue dans une grotte par quatre Chinois.

La petite colonne du lieutenant-colonel Clamorgan a cherché longtemps, mais en vain, sa retraite, en longeant la frontière pendant près de 30 kilomètres dans l'endroit indiqué par les émissaires. Pendant ce temps, une troupe assez forte de réguliers chinois suivait une route parallèle de l'autre côté de la frontière pour aider notre colonne dans ses recherches. M. le colonel Galliéni et le maréchal Sou avaient ainsi concerté leurs opérations.

La bande a dû s'enfuir ou se tenir cachée dans les grottes innombrables des rochers : on n'a rien découvert des deux côtés.

— Un éboulement vient de se produire sur les travaux du chemin de fer près de Songhoa. Il y a eu quatre coolies tués et plusieurs blessés ; six de ces derniers ont été évacués avant-hier soir sur Phu-lang-thuong.

— Le train, parti de Mon-cay le 21 juin et portant le courrier de France dans les postes situés sur la frontière, a été enlevé par les pirates entre Loc-phu et Than-poun.

On lui donnait ordinairement une escorte, mais le nouveau commandant du cercle l'a supprimée, jugeant sans doute cette précaution absolument inutile.

Le courrier était précisément important, et contenait un assez grand nombre de lettres et de colis.

La bande du Va-cay est toujours aussi forte, et ce coup de main ne peut venir que de ses nombreux émissaires qui surveillent nos routes et sont renseignés sur le moindre de nos mouvements.

LA GUERRE EN CORÉE

Tientsin, 19 août.

L'escadre chinoise du Nord, sous le commandement de l'amiral Ting, a poursuivi les navires de guerre japonais, qui se trouvaient à l'embouchure du golfe du Petchili. L'amiral Ting est le meilleur chef de la marine chinoise.

La canonnière allemande *Wolff* est arrivée. On est sans nouvelle de la canonnière anglaise.

Seoul (Corée), 19 août.

Un fait remarquable vient de se produire. A l'occasion de l'engagement de Yashan, un certain nombre de soldats coréens, par ordre du roi, accompagnaient les troupes japonaises.

Plusieurs d'entre eux ont pris part au combat et ont fait preuve d'une grande bravoure.

Ce fait est d'une grande importance politique; il montre que le roi de Corée est du côté des Japonais et reconnaît ainsi leur suzeraineté.

Londres, 19 août.

Le Parlement a communiqué hier, au ministre des affaires étrangères, la copie de la saisie faite en Angleterre d'un torpilleur destiné à la Chine.

Cet acte, en double expédition, est daté du 9 août; il est signé de lord Kimberley, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Il informe les constructeurs du navire que, contrairement à la convention internationale, ce vaisseau, ayant été équipé à Newcastle, dans le but d'être ensuite dirigé sur les lieux de la guerre, les officiers ministériels ont été requis pour s'emparer dudit navire et s'opposer à son départ.

Les officiers de terre et de mer sont également informés d'avoir à prêter leur concours pour l'exécution de l'arrêté.

Le navire en question a été construit chez MM. Armstrong, Mitchell et Cie, par les ordres du gouvernement chinois.

Londres, 19 août.

Le contre-amiral Dupuis, commandant en chef de l'escadre française de l'Extrême-Orient, est en ce moment dans le port japonais de Hakodate pour trois ou quatre jours.

Un télégramme expédié hier au ministère de la marine annonce que l'escadre se dirigera ensuite sur le port russe Vladivostok.

Les dernières nouvelles reçues à Paris au sujet de la guerre disent que, depuis le commencement des hostilités avec la Chine, les Japonais ont reçu chaque jour des armes par cette voie.

ETRANGER

ALSACE-LORRAINE

Metz, le 19 août.

On affirme que M. Haas, député de Metz au Reichstag, auquel l'entrée de son fils à Saint-Cyr avait valu les menaces des feuilles allemandes et la sommation de se démettre, n'obéira pas à ces injonctions. Il est décidé à continuer à siéger au Parlement impérial, avec l'approbation de son comité électoral.

AU BÉNIN

Liverpool, 20 août.

Des avis du protectorat de Tanu (Bénin), annoncent que la situation est devenue si sérieuse que des navires de guerre et des troupes y ont été expédiés.

Le chef Nana aurait envoyé des canots armés pour arrêter le trafic et empêcher les négociants de pénétrer dans l'intérieur.

Nana a refusé de se rendre à une entrevue à à laquelle les autorités britanniques l'avait invité.

Un navire de guerre britannique a, en conséquence, remonté la rivière et des troupes indigènes ont été envoyées au Bénin.

L'administration du protectorat de la côte du Niger a interdit la vente d'armes et de munitions aux indigènes.

Une maison allemande a demandé la protection britannique qui lui a été accordée.

On assure que, grâce aux mesures prises à son égard, Nana a fait rentrer ses canots armés et que le commerce a repris son cours normal; mais on ne sait pas encore quelles sont les réelles intentions du chef nègre.

CONGO

Lisbonne, le 19 août.

Les journaux annoncent qu'un conflit vient de se produire, en Afrique, entre les autorités de l'Etat du Congo et des indigènes portugais.

Quelques caravanes ont été arrêtées par les autorités congolaises et des indigènes portugais ont été enrôlés de force pour le service militaire.

Les indigènes ont attaqué le poste de Loba. Ils ont tué deux soldats congolais et en ont capturé trois.

ESPAGNE

Madrid, le 19 août.

La presse dit que la reine a exprimé le désir de rester à Saint-Sébastien jusqu'au mois de novembre.

La convention hispano-argentine aura une durée de deux ans pendant lesquels l'Espagne s'engage à ne pas élever les droits sur la viande conservée (tasajo). Pendant le même laps de temps, le gouvernement argentin diminuera les droits sur les vins jusqu'à 18 degrés, au lieu de 14 fixés actuellement.

Madrid, 19 août.

Les pertes occasionnées par le dernier cyclone s'élèvent à plus de trois millions de pesetas.

ITALIE

Rome, 19 août.

La pluie si demandée est enfin tombée en assez grande abondance à Polcevera et à Bisasna, et pendant très peu de temps à Gênes et dans les environs.

La tempête a même causé quelques dégâts à la suite de la crue subite des torrents.

LUXEMBOURG

Pour la première fois, depuis bien longtemps le bourgmestre de la ville de Luxembourg, accompagné de plusieurs membres du conseil municipal, a assisté à la cérémonie commémorative de Mars-la-Tour.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, le 19 août.

Un ouragan formidable a fait sombrer dans la rivière de Scheksna, dans les environs de Rybinsk, le bateau à vapeur *Ouspekh*, ayant à bord une centaine de personnes. Huit ont été noyées.

Saint-Pétersbourg, le 19 août.

M. de Giers ne fera point de voyage à l'étranger cette année.

Sa santé est en général satisfaisante. Mais la marche lui est assez difficile.

NÉCROLOGIE

Le statuaire Léon Cugnot, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir, à Paris, à l'âge de 59 ans.

Grand prix de Rome en 1859, M. Cugnot laisse quelques œuvres remarquables, entre autres *la Force et la Justice*, qui ornent le fronton de la cour de cassation; *le Patriotisme*, qui décore la salle des Etats au Louvre; *la République du Pérou défendant son indépendance*; *les Indes anglaises*, pour la façade du palais de l'Exposition universelle de 1878; *Quatre Génies*, soutenant le plafond de la salle des délibérations de la cour de cassation; les statues de la salle des Cariatides à l'Hôtel de Ville, etc.

Mme Crémieux, 46 ans, la veuve de Gaston Crémieux, qui fut fusillé à Marseille à la suite des événements de la Commune.

L'inhumation aura lieu à Marseille. Le défunt a un de ces fils journaliste.

M. E. Masqueray, doyen de l'Ecole des lettres d'Alger; souffrant depuis plusieurs mois d'une maladie de cœur, il était allé prendre quelque repos près de Rouen, sa ville natale; c'est là qu'il s'est éteint cette nuit.

ÉCHOS ET NOUVELLES

M. Georgevitch, l'ancien ministre de Serbie à Paris, qui fut grièvement blessé d'un coup de tranchet par l'anarchiste Léauthier, est complètement rétabli.

M. Georgevitch, nommé ministre à Constantinople, va rejoindre son poste.

—o— Mme Cambon, femme de l'ambassadeur de France à Constantinople, est arrivée hier à Paris, accompagnée de son fils, M. Henri Cambon. Elle va se rendre aux eaux, et l'ambassadeur ira la rejoindre à la fin du mois.

—o— M. Barthou, ministre des travaux publics, est parti hier matin pour Calais.

—o— Le prince Dulep-Singh est arrivé hier matin par l'Express-Orient.

—o— Une expérience curieuse.

Depuis quelques jours, les habitants de Bath, sur l'Escaut, en Hollande, suivent une expérience curieuse.

Des torpilleurs font sauter à la dynamite la tour de Rœmerswaal, reste d'une ville engloutie il y a plusieurs siècles. Cette tour gêne sensiblement la navigation. Il n'en restera rien d'ici à quelques jours.

—o— Par suite du retard dans l'enlèvement des récoltes, les préfets de l'Yonne et de la Sarthe ont été autorisés à reporter au 2 septembre l'ouverture de la chasse.

En Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, des municipalités demandent que l'ouverture de la chasse soit retardée d'une semaine.

—o— L'organisation des dépôts territoriaux est aujourd'hui complètement terminée.

Ces dépôts assureront la garde des établissements militaires, des arsenaux et des places de seconde ligne.

Les réservistes de l'armée territoriale chargés de ce service seront dirigés par des officiers retraités placés à la suite des régiments territoriaux.

Les affectations de ces officiers vont commencer et seront poursuivies jusqu'à la fin du mois prochain.

—o— Pendant les fêtes qui vont être célébrées dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile, on se servira, à tous les offices, d'ornements précieux brodés par sainte Isabelle, sœur de saint Louis, abbesse de Longchamps.

—o— Le grand duc Alexis, frère du tsar et grand-amiral de la marine russe, doit arriver à Biarritz vers la fin de la première quinzaine de septembre. Il a fait retenir pour cette époque le pavillon Henri IV.

—o— La colonie française de Kairouan vient de commander une superbe couronne qui sera déposée au Panthéon sur le tombeau de M. Carnot.

Cette couronne est en orchidées artificielles.

GUERRE ET MARINE

M. Prot, chef d'escadron de cavalerie hors cadre breveté, est affecté au 17e régiment de chasseurs pour y occuper un emploi de son grade.

D'après une statistique établie par la préfecture de la Seine, on constate cette année une notable amélioration dans la moyenne de l'instruction des conscrits de la classe 1893.

Cette statistique a porté sur 23,745 conscrits, se divisant de la façon suivante : 1° ne sachant ni lire ni écrire, 242; 2° sachant lire seulement, 433; 3° sachant lire et écrire seulement, 2,426; 4° ayant une instruction primaire plus développée, 18,674; 5° ayant obtenu le diplôme de l'instruction du 21 juin 1885, 177; 6° bacheliers ès-lettres, bacheliers ès sciences, 1,162; 7° dont on n'a pu vérifier l'instruction, 631.

La moyenne de la taille dans le département de la Seine est restée la même que l'an passé, soit 1 mètre 665. La plus haute taille constatée a été de 2 mètres 4 centimètres, et la plus petite de 74 centimètres.

Les examens de sortie à Saint-Cyr, viennent de se terminer. Le général de division Gallimard, inspecteur général des écoles, est allé, hier dimanche, clôturer les opérations du classement dont les résultats, pour les élèves de deuxième année, c'est-à-dire pour ceux qui, dans un mois, seront nommés sous-lieutenants, ont été les suivants :

Le nombre des élèves classés a été de 416, dont 75 appartenant à la section de cavalerie.

La palme revient, cette année, à la cavalerie, en la personne de M. de Vaugrenant, qui sort le premier, après être entré avec le numéro 10. M. Duruy, entré le premier, est classé deuxième à la sortie.

Les huit autres premiers sortants sont dans l'ordre suivant : MM. Gousseau, Paquin, Castella, Gilles, Varroquier, fils du colonel du 7e dragons, qui est également désigné pour la cavalerie, et MM. Zopff, Rolet et Lanoë.

Le général Edon, qui commandait une division de l'armée de Paris, et qui avait été mis en disponibilité, à la suite de l'accident de la revue de Vincennes, va, dit-on, être placé à la tête de la 17e division (9e corps), en remplacement du général Désandré, qui passera, vendredi prochain, dans la section de réserve.

Le nouvel état-major de l'*Iphigénie*, école des aspirants, sera composé comme suit : MM le capitaine de vaisseau Caillard, commandant; le capitaine de frégate Rabouin, second; les lieutenants de vaisseaux Cauvy, Leconte de Roujou, Delafon, Fatou, Lesquivit, Barthes, Sénès, Guissez, Salaün, Chardon, Marcotte de Sainte-Marie; le sous-commissaire Goubet, officier d'administration; le médecin de première classe Foucaud, médecin-major; l'abbé Lacroix, aumônier.

Une simple circulaire ministérielle vient de supprimer les montures de tous les capitaines appartenant au cadre complémentaire des corps d'infanterie.

Elle est basée sur ce fait, qu'un tarif des fourrages publié le 16 mai dernier, n'attribue plus de rations aux chevaux détenus par ces officiers, en raison des nécessités budgétaires.

SCIENCE

Il existe en Suisse, à trois kilomètres de Porrentruy, un curieux phénomène naturel. C'est un trou de huit mètres de profondeur sur quatorze de diamètre, dans lequel on peut voir constamment un peu d'eau.

Par les pluies continues, l'eau s'y élève tout à coup et inonde la contrée jusqu'à Porrentruy. C'est ce qui est arrivé ces jours-ci après un orage.

Le Creugenat, c'est le nom de ce puits, — a jailli, inondant au loin les prés et les champs de ses flots troubles et écumants. Il y avait plus d'un an que le fait n'était survenu. On ne peut expliquer ce phénomène que par l'existence d'un réservoir souterrain.

Une importante découverte vient d'être faite à Predmost, en Moravie, district qui a déjà fourni de riches trouvailles préhistoriques. M. Mascha, qui a déjà ramené au jour des centaines de squelettes de mammouths, a trouvé ces jours-ci près des restes de ces animaux antédiluviens les squelettes entiers d'une famille humaine contemporaine, composée de six individus.

Ces antiques habitants de notre Europe, qui vivaient en même temps que les fauves des cavernes, étaient, d'après leurs ossements et leurs crânes, d'une stature extraordinaire. Le squelette de l'homme surtout présente des dimensions tout à fait étonnantes.

QUESTIONS ET RÉPONSES

On nous écrit :

Châlons, le 19 août 1894.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 30 juillet dernier, je lis aux questions et réponses.

Question. — Existe-t-il une vie de sainte Eugénie?

Réponse. — Nous ne croyons pas que cette vie existe.

Eh bien, il en existe une. C'est la *Vie de sainte Eugénie et de sa famille* (IIIe siècle), par M. l'abbé Toursel de la Société de Saint-Bertin.

Cet ouvrage a été édité en 1860, chez Victor Sarlit (Paris), au profit d'une bonne œuvre et dédié à tous les chrétiens, portant le nom d'Eugène et d'Eugénie.

Si ce livre n'existait plus dans le commerce, je pourrais mettre à la disposition de votre correspondant l'exemplaire que je possède.

A. V.

Tribunaux

INTERPRÉTATION DE LEGS

S. Gr. l'évêque de Séez devait, aux termes d'un testament, désigner chaque année une jeune fille à laquelle serait décerné un prix de vertu.

Pour divers motifs, Mgr Trégaro refusa de remplir cette clause et de satisfaire à cette obligation.

Le testament fut attaqué.

La cour de Caen vient de rendre un arrêt d'où découlent ces principes.

Il n'y a pas incertitude sur la chose léguée quand le testateur a voulu qu'après le paiement de legs particuliers le surplus de sa fortune servît à doter une jeune fille pauvre, désignée par l'évêque et ses successeurs.

Il n'y a pas davantage incertitude sur la personne de la légataire, lorsque le testateur spécifie qu'il faut que la jeune fille soit pauvre, honnête, qu'elle habite une ville dénommée.

Une telle disposition ne contient pas un prix de vertu, mais un legs fait à une catégorie de pauvres que la ville dénommée et son maire ont qualité pour recueillir.

La désignation par l'évêque n'étant pas la cause impulsive et déterminante de la libéralité n'entraîne pas, en cas de refus de l'évêque de remplir cette mission, la caducité du legs.

Les héritiers ont donc été déboutés de leur plainte.

LES RIVERAINS DE L'AVRE

Le conseil de préfecture d'Eure-et-Loir vient de rendre l'arrêté suivant sur le procès engagé par les riverains de l'Avre contre la ville de Paris :

Considérant qu'il résulte de l'ensemble des renseignements fournis au conseil, tant par l'expertise que par les débats de l'audience, que la captation des eaux de la Vigne et de Verneuil a eu pour conséquence, en réduisant notablement le volume des eaux de la rivière l'Avre, d'apporter un trouble sérieux dans le service des irrigations, de diminuer par ce fait le rendement des prairies et de causer aux demandeurs un dommage sérieux et matériel à la réparation duquel la ville de Paris est tenue;

Considérant que les rapports d'expertise de MM. Duval et Benoist fournissent des bases sérieuses et équitables d'appréciation et qu'il convient d'accepter leurs conclusions...

La ville de Paris a été condamnée à payer les indemnités suivantes :

Drieux, 150 fr. 50; Renouard, 387 fr.; Gaudin, 150 fr. 50; Aubé, 215 fr.; François Montgredien, 215 fr.; Hérouard, 258 fr.; Letellier, 275 fr. 20; Simon, 43 fr.; Adrien Letellier, 786 fr.; Brochard, 258 fr.

Ces sommes sont productives d'intérêt à compter du 22 mai 1894, jour de la demande.

La ville est en outre condamnée aux dépens, frais d'expertise, etc., etc., liquidés à la somme de 1,383 fr. 25.

De nombreux riverains qui attendaient la décision du tribunal administratif, vont intenter des procès à la ville de Paris.

Celle-ci sera évidemment condamnée sur les précédentes décisions.

LA FEMME DE L'APPARITEUR

Le 22 juillet dernier, un gendarme de service à un bal à Romainville, voulut faire sortir de l'établissement un jeune homme, nommé Hébert, qui faisait du tapage. Hébert s'y refusa. On fut contraint de l'expulser par la force. Comme il injuriait le gendarme qui avait accompli cette besogne, celui-ci, aidé de sergents de ville, conduisit le tapageur, complètement ivre, à la prison de Romainville, prison qui est sous la garde de l'appariteur de la mairie, M. Vaufrey, ancien inspecteur de la sûreté.

Quelques heures après, Hébert était dégrisé. Comme il se désolait en disant qu'il attraperait une fluxion de poitrine s'il passait la nuit sur la paille du cachot, paille humide de ses larmes, Mme Vaufrey, qui connaît la famille d'Hébert, ouvrit la porte du cachot et dit au prisonnier de s'en aller.

La femme de l'appariteur a été poursuivie pour ce fait sous l'inculpation de complicité d'évasion, en compagnie d'Hébert, prévenu, en outre, d'outrages aux agents. Les deux inculpés ont comparu devant la onzième chambre correctionnelle.

Le tribunal a condamné Hébert à huit jours de prison avec application de la loi Bérenger; quant à Mme Vaufrey, défendue par Me Le Chapelain, elle a été acquittée « attendu, dit le jugement, qu'il est « certain qu'en commettant l'acte qui lui « est reproché, la prévenue n'avait point « l'intention de faire fraude à la loi, mais « accomplissait, dans sa pensée, un acte « charitable ne devant en aucune façon entraver l'action de la justice. »

Mme Vaufrey a promis de ne plus se préoccuper des gens qui sont enfermés dans les cachots de la mairie de Romainville.

UN APOLOGISTE DE CASERIO

La cour d'assises de la Seine, présidée par M. Berr, a eu à juger aujourd'hui, pour la première fois, une affaire d'apologie de faits qualifiés crimes.

L'inculpé est un ouvrier ajusteur italien, brun, la figure énergique, âgé de 27 ans. Il déclare à l'audience se nommer Emile Moschetto et avoir été poussé aux faits qu'on lui reproche par les tracasseries de sa propriétaire et de sa concierge.

Moschetto aurait tenu des propos violents à Saint-Denis, les 25, 26 et 29 juin derniers.

Plusieurs personnes ont affirmé que le jour de l'attentat commis par Caserio Santo, il se serait écrié à la nouvelle du forfait :

— C'est bien fait! on n'en a pas encore fait suffisamment; les compagnons auraient dû placer une bombe sous Carnot et le faire sauter; il fallait le déchiqueter.

Le président de la République en a fait bien d'autres à Vaillant, à Emile Henry!

Le lendemain, il revint à son domicile dans un état d'ébriété complète.

— Je me suis grisé, s'écria-t-il, en signe de joie! Je suis bien content qu'on ait fait disparaître ce misérable Carnot.

Enfin le surlendemain il prononça de longues diatribes contre l'armée française.

— Tous les soldats français sont des misérables! Nous les battrons! Les Italiens montrent qu'ils sont plus forts et plus courageux!

L'accusé proteste à l'audience contre les théories anarchistes.

— Non! dit-il, je ne suis pas libertaire! Non! je ne veux pas l'effusion du sang. J'ai le tort de boire un peu trop et alors je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais. J'ai été violent, j'ai eu tort.

Les témoins entendus maintiennent que Moschetto était très animé en tenant les propos qu'on lui reproche.

La propriétaire de la maison habitée par l'accusé est entendue.

— Je jure, déclare-t-elle, que Moschetto a exprimé le désir que le président de la République ait été coupé en morceaux parce qu'il aurait souffert davantage que par le poignard.

Le défenseur de Moschetto, Me Fallin, pose alors au témoin la question suivante :

— Moschetto vous devait deux termes?

— Oui, monsieur.

Le président demande alors si Moschetto travaillait :

— Il faisait des sacs de toile!

— Ce n'est pas un travail d'ouvrier ajusteur.

Les autres témoins sont également affirmatifs sur les propos tenus par Moschetto.

Après l'audition de quelques témoins à décharge qui fournissent de bons renseignements sur l'accusé, M. l'avocat général Chérot prononce un réquisitoire dans lequel il réclame toutes les sévérités des jurés :

— Aucune circonstance atténuante, dit-il, ne peut être accordée à l'apologiste du crime odieux commis sur la vénérée personne du regretté président de la République!

M. l'avocat général considère comme étant un cas aggravant, la nationalité de Moschetto.

Après une courte défense prononcée par Me Fallois en faveur de Moschetto dont le nom traduit en français signifie moucheron, le jury rentre dans la salle des délibérations.

Après trente minutes de discussion, les jurés rapportent un verdict de culpabilité, mais ils accordent le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, Moschetto est condamné à six mois de prison et cinquante francs d'amende.

On sait que la loi votée au mois de juillet n'enlève les délits d'apologie au jury pour les confier aux tribunaux correctionnels, que quand il y a provocation ou propagande anarchiste.

G. D.

L'*Intransigeant* annonce qu'il a reçu une assignation, par le ministère de M. Eloi-Alphonse de Saint-Martin, huissier, à comparaître devant la Cour d'assises de la Seine, pour l'audience du 21 septembre prochain, à la suite de la délibération de la Cour de Paris requérant contre lui des poursuites pour injures. L'huissier a laissé une copie de la citation concernant le gérant, également auteur principal. Quant à celle qui est relative à M. Henry Rochefort — poursuivi comme complice — il a déclaré quelle serait transmise à celui-ci, à son adresse actuelle, qu'il a demandée à l'*Intransigeant* où il a été invité « à se pourvoir ailleurs de renseignements ».

G. D.

NOUVELLES AGRICOLES

La température. — La moisson. — Les rendements.— Etat des récoltes.—Les récoltes dans les pays étrangers. — Cours des marchés.

Le temps a été meilleur cette semaine dans les régions de l'ouest de la France, en revanche le nord et l'est ont reçu des pluies assez nombreuses et quelques orages. La température est restée généralement peu élevée; les nuits commencent à être fraîches.

Peu à peu, à mesure que le temps le permet, on achève la moisson et l'on rentre les gerbes, mais il y un très grand retard pour la partie de la France située au nord de la Loire. Les battages sont à peine commencés, même dans les contrées où l'on a l'habitude de battre immédiatement après la moisson.

Dans le Midi les battages sont plus avancés; on éprouve des déceptions dans certaines contrées, le rendement des blés est sensiblement inférieur à ce que l'on espérait.

Il n'est pas encore possible de donner une appréciation un peu précise du rendement des céréales sur tout le territoire de la France; tout ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que le rendement sera supérieur à la moyenne, mais la qualité laissera à désirer.

Les betteraves promettent une bonne récolte; il en est de même généralement de la pomme de terre, cependant il y a des exceptions et l'on craint dans certaines contrées que la persistance des pluies ne détermine des maladies cryptogamiques. Les secondes coupes de fourrages sont abondantes, les regains poussent vigoureusement, mais l'humidité qui favorise la croissance des fourrages, fait aussi pousser les mauvaises herbes qui infestent les champs d'une manière déplorable.

On compte sur une bonne récolte en Angleterre il en est de même en Belgique et en Allemagne, bien que l'humidité ait causé quelques dommages. La récolte est bonne en Russie, moindre cependant que celle de l'an dernier. En Hongrie, en Roumanie et dans le midi de l'Italie, le rendement des céréales est inférieur à la moyenne mais la qualité est bonne. Le nord de l'Italie est mieux partagé. En Espagne et en Portugal la récolte est satisfaisante. Aux Etats-Unis et au Canada la récolte des blés est bonne, mais les maïs ont beaucoup souffert aux Etats-Unis.

COURS DES MARCHÉS

Céréales

Les affaires ont été très peu actives cette semaine à cause de la fête de l'Assomption; les prix continuent à baisser.

On a constaté les cours suivants par sac de 100 kilos :

Halle de Paris. — Blés 18 »» à 20 »», sans variation.

Seigles, 10 75 à 11 »»; baisse.

Orges, 14 50 à 16 »»; affaires nulles.

Avoines, 20 »» à 24 »»; sans variation.

Halles des départements. — Blés : à Rennes, 19 50; — à Chartres, 18 25; — à Beauvais 18 25; — à Nancy, 19 25; — à Lyon, 17 50; — à Bourges, 17 10; — à Limoges, 18 25; — à Toulouse, 17 25; — à Mende, 19 25; — à Avignon 17 75.

Les seigles se vendent de 9 50 à 16 »».

Les orges se vendent de 12 50 à 17 50.

Les avoines se vendent de 16 »» à 24 »».

Blés d'importation. — A Nantes, blés étranger, 19 25 à 19 75; — à Bordeaux, blé d'Amérique 18 75 à 19 35; Plata, 18 10 à 18 75; Russie, 17 50; — à Marseille, blés de Russie, 10 »» à 12 25; droits de douane à acquitter.

Farines

Les affaires sont très calmes et les cours restent sans changement. On cote par sac de 157 kil. nets; marque de Corbeil, 45 »» (28 60 les 100 kil.); marques diverses, 41 »» à 47 »» (26 11 à 29 93 les 100 kil.) — *Douze marques* disponibles, 42 »»

Farines deuxièmes, 19 »» à 20 »» les 100 k.

Farines de seigle, 17 »» à 19 »» les 100 k.

Gros son écailles, 12 »» à 12 50 les 100 k.

Son trois cases, 10 »» à 10 75 les 100 k.

Vins

Le temps humide que nous avons depuis plusieurs semaines n'est pas favorable à la vigne; les maladies cryptogamiques causent des dommages sensibles dans plusieurs régions; la maturation marche lentement. Les affaires sont toujours très calmes.

Cidres

La récolte des pommes sera assez bonne en Normandie, très irrégulière en Bretagne et médiocre dans le Maine.

Bétail

Sur le marché de la Villette, on a constaté les prix moyens suivants au kil. poids net, le 13 août.

Bœufs . . .	1 64	Moutons. . . .	1 91
Vaches. . .	1 51	Porcs gras. . .	1 71
Veaux . . .	1 70		

Hausse légère sur le bœuf, baisse légère sur le mouton, et le porc.

Au marché du 15 août, la vente était facile sur les bœufs, mauvaise sur les veaux et moyenne sur les porcs.

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

DERNIÈRES NOUVELLES

L'*Agence Nationale* communique cette note :

L'école de Cempuit

Jamais la direction des affaires départementales dont dépend l'école de Cempuit n'a eu à s'occuper des faits qui sont reprochés à la direction de cette école. L'orphelinat est placé sous la surveillance d'une commission composée de 4 conseillers généraux. MM. Faillet, Roussel, Bassinet et Grébauval, du directeur des affaires départementales, MM. Leroux, Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, Mascart et Peyron, directeur de l'assistance publique.

La commission ci-dessus se réunit périodiquement, examine tous les faits qui lui sont présentés. Sur les quatre conseillers généraux qui font partie du comité de surveillance, un seul, M. Grébauval, est hostile à la méthode suivie pour l'éducation des enfants. Du reste, le conseil municipal a eu déjà à s'occuper de tout ce que rapporte un journal du matin et M. Bassinet, à la tribune du conseil, en a fait justice.

Une enquête! Il faut une enquête!

Voyage de M. Barthou

Calais, 20 août.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, est parti hier pour Londres et Liverpool où il se propose d'étudier la question du Métropolitain et celle du chemin de fer tubulaire, en vue des projets qu'il espère pouvoir déposer à la rentrée.

M. Barthou est accompagné par MM. Colson, directeur des chemins de fer, et Krantz, député des Vosges, qui est le rapporteur devant la Chambre du projet Berlier.

Le ministre des travaux publics sera de retour à Paris vers la fin de la semaine.

Marine

Le cuirassé *Bayard*, parti le 18 août de Hakodaté, vient d'arriver à Wladiwostock.

Le croiseur *Rigault-de-Genouilly*, qui a quitté Saint-Pierre, le 11 août, pour faire sa tournée sur les côtes de Terre-Neuve, vient de mouiller à Sydney.

Le *Bougainville* vient de quitter le port de Dunkerque.

Nominations d'ingénieurs

Par décret du 19 août, MM. Faure (Henri), Briend (Jules), Bézin (Armand), Blondel (Albert), Bertrand (Julien), Héricourt (Maurice), Fraisse (Eusèbe), Favre (Marie), Beaumès (Louis), élèves sortants de l'Ecole polytechnique, sont nommés élèves ingénieurs dans le corps du génie maritime.

M. Cot (Jean) est nommé élève ingénieur dans le corps des ingénieurs hydrographes.

Nominations d'officiers

Par décret du 19 août, rendu sur la proposition du ministre de la marine, ont été nommés dans le corps de l'artillerie de marine, au grade de sous-lieutenant élève, les élèves de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent :

Dumuis (Marcel), Mercier (Jean-Baptiste), Breuilh (Lucien), Caudier (Emile), Guespin (Gaston), Legay (Louis), Courandon (Simon), Parent (François), Bailly-Masson (Claude), Barrachin (Clément), Lehalle (Pierre), Bourrienne (Alexandre), Bierlé (Joseph), Géraud (Eugène), Riebel (Louis), Harranger (Adolphe), Bergeaud (Edmond), Tregoat (François), Charlier (Philadelphe), Regard (Polydore), Baudoin (Numa), Berger (Jean), Strickler (Emmanuel).

Madagascar

Marseille, 20 août.

Le paquebot *Amazone*, des messageries maritimes, courrier de la Réunion, de Madagascar, de Zanzibar et d'Obock, est arrivé ce matin avec 117 passagers parmi lesquels MM. Preux et Chabannes, médecins de marine; Dufour, secrétaire de la résidence de Mayotte; Le Chien, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, venant de Madagascar, ainsi que 70 soldats de la même arme.

La traversée s'est effectuée sans incident.

La cargaison comprend 12,000 colis de café, cacao, indigo, etc., etc.

Marseille, 20 août.

Les journaux arrivés ce matin par l'*Amazone*, courrier de Madagascar, nous apportent les nouvelles suivantes :

On lit dans le *Madagascar* :

« Nous avons reçu de graves nouvelles de Diego-Suarez; nous les donnons sous réserves. On se souvient que les gendarmes d'Antsirane, envoyés par le gouverneur, M. Froger, pour se rendre compte de l'installation des Hovas à Ambibaka, sur le territoire français, avaient capturé et ramené sept indigènes armés, qui ont été écroués.

« Dernièrement Ratovelo, gouverneur d'Ambohimarina, a pris sa revanche, paraît-il. Un administrateur des affaires indigènes à Antsirane, s'étant risqué, avec deux de ses agents, dans la zone française envahie par les Hovas, aurait été enlevé avec deux agents et amené à Ambohimarina. Le 17 juillet, les trois Français étaient encore prisonniers.

« Le même jour, le commandant du bataillon de tirailleurs sakalaves, avec 100 à 150 de ses hommes et 50 soldats d'infanterie de marine, a été envoyé pour réclamer à Ratovelo la mise en liberté immédiate de l'administrateur et de ses compagnons, avec ordre de les reprendre par force en cas de refus.

L'emprunt chinois à Berlin

Berlin, 20 août.

L'emprunt chinois n'est pas encore conclu; les négociations avec le syndicat durent toujours. Une partie de la légation de Chine est à Londres, l'autre à Berlin.

Le prince de Naples

Rome, 20 août.

Le roi a signé le décret nommant le prince de Naples, général de division, et lui donnant Palerme comme résidence.

Le personnel attaché au prince royal de Naples sera transféré à Palerme avec les mêmes attributions.

Après un court séjour à Palerme, le prince visitera toute la Sicile.

NOUVELLES DIVERSES

La catastrophe de Saint-Valéry-en-Caux. — Le *Patriote de Normandie* rapporte un épouvantable accident qui s'est produit, dans la matinée d'hier, à l'heure du bain, devant le casino de Saint-Valéry-en-Caux. Un jeune homme de Paris et une de ses sœurs se baignaient.

A peine la jeune fille était-elle sortie de l'eau que son frère, qui n'avait cependant pas quitté le bord, ne sachant pas nager, se mit à pousser des cris désespérés. Au même instant on le voyait disparaître dans le remous de deux vagues.

Or il paraît que les maîtres baigneurs, quoique à leur poste, n'ont pas eu le courage de se porter au secours du malheureux. Et même il a fallu, pour que son corps soit repêché, que le flot l'apportât sur la rive. Trois enfants de dix à douze ans, qui prenaient leur bain au-delà de l'espace réservé au casino, l'ont arrêté au passage et ramené sur la berge.

Immédiatement sont accourus un des vicaires de la paroisse et deux médecins, mais il était trop tard.

La famille à laquelle appartient la victime habite Paris. Elle se nomme Lamy. Chaque année, elle vient passer la saison balnéaire à Saint-Valéry. M. Lamy père devait venir rejoindre, ces jours-ci, sa femme et ses enfants.

Une dépêche lui a annoncé la terrible nouvelle. Le corps du malheureux jeune homme sera ramené et inhumé à Paris.

Le registre des réclamations s'est couvert de signatures au casino pour protester contre l'incurie des maîtres baigneurs, et ceux-ci ont été renvoyés par la commission des bains.

Le suicide du Pont-Neuf. — Vif émoi, l'avant-dernière nuit, à quatre heures, au Pont-Neuf, où venait de retentir un coup de revolver derrière la statue d'Henri IV. Les agents et les passants accourus au bruits de la détonation, relevaient bientôt le cadavre d'un vieillard qui venait de se tirer un coup de revolver derrière l'oreille.

Comme l'homme respirait encore, on fit avancer une voiture et on le transporta à l'Hôtel-Dieu, où il expirait au bout d'une heure.

Le désespéré avait placé dans son chapeau une lettre adressée au commissaire de police « qui ferait la levée de son corps ». C'est un sieur Léon Pellet, âgé de soixante ans, ancien employé de la société coopérative des employés de l'Etat, demeurant rue de Nesles.

« La vie ne vaut pas la peine d'être plus longtemps vécue, ajoutait Pellet dans sa lettre, et j'en finis avec elle : j'en ai assez! » Le fils de la victime, qui habite la province, a été prévenu télégraphiquement.

Arrestation mouvementée. — Il y a quatre ans, un sieur Vestirman, d'origine belge, était condamné par défaut par la cour d'assise de la Seine à cinq ans de réclusion pour vols qualifiés. Toutes les recherches faites pour le retrouver n'avaient donné aucun résultat, lorsqu'on apprenait hier, par le bureau des étrangers, l'adresse de Vestirman, rue Compana, n° 6.

Trois agents furent chargés de l'arrêter. Pendant que deux d'entre eux montaient au logement de Vestirman, le troisième se posait sur le trottoir, le long de la maison. Mais à peine les premiers avaient-ils franchi le seuil du logement que le malfaiteur ouvrait la fenêtre et se précipitait dans le vide de la hauteur du troisième étage.

Dans sa chute il ne se fit aucun mal; déjà il se préparait à filer à toutes jambes, lorsque le troisième agent lui mit la main au collet.

Accident de voiture. — Un terrible accident a eu lieu, avant-hier, à la Ferté-Macé (Orne) au moment où l'on s'apprêtait à donner une fête franco-russe en l'honneur de l'ambassadeur de Russie. M. Paul de La Raillerie, frère de M. Le Meunier de La Raillerie, maire de la Ferté-Macé et conseiller général, a fait une chute de voiture en se rendant à la Motte-Madre, propriété de son beau-père.

Le cheval s'étant emballé, M. de La Raillerie sauta, tomba sur le crâne et resta sans connaissance. Il est mort hier matin.

Son frère, M. Le Meunier de La Raillerie, devait recevoir hier à dîner l'ambassadeur de Russie et Mme de Mohrenheim, et avait également invité M. Couppel du Lude, préfet de l'Orne. La réception a naturellement été décommandée. M. de Mohrenheim a accepté l'hospitalité chez M. le curé de la Ferté.

Incendie. — Un violent incendie a éclaté hier soir à onze heures, dans la commune du Mandelieu, non loin de Cannes.

Un restaurant, tenu par M. Nevière, a été la proie des flammes; le fils du patron, âgé de douze ans, ayant voulu sauter du premier étage de la maison, s'est fracturé le crâne. Son état est très grave.

Soixante mille kilos de foin ont été brûlés.

VARIÉTÉS

LES ÉVÊQUES PENDANT LA RÉVOLUTION

M. l'abbé Sicard a entrepris une grande et noble tâche : l'histoire de l'*Ancien clergé de France*.— Je n'ai pas ses secrets et j'ignore s'il poursuivra jusqu'au bout une étude si vaste; il est certainement de ceux qui peuvent la mener à bonne fin. Toujours est-il qu'il a commencé..... par le commencement et c'est l'épiscopat qui fait l'objet de ses premières recherches.

J'espère qu'il voudra nous retracer la vie du clergé séculier, dans les campagnes et dans les villes, et achever ainsi le portrait de cet illustre corps de l'Eglise de France, que j'ose lui demander de ne pas appeler l'Eglise gallicane tant ce nom sonne mal aux oreilles catholiques et donnerait d'ailleurs la plus fausse idée de l'orthodoxie si sûre et si éclairée de l'auteur.

L'an dernier, il nous peignait *les Evêques avant la Révolution*; aujourd'hui il nous offre *les Evêques pendant la Révolution* (1).

A dire vrai, une grande partie de

(1) L'ANCIEN CLERGÉ DE FRANCE. — *Les Evêques avant la Révolution*. — *Les Evêques pendant la Révolution*, 2 vol. in-8. — Librairie Lecoffe, 1893 et 1894.

ce second volume complète le premier. Les quatre chapitres groupés sous le titre générique de « Valeur morale de l'épiscopat », sont la continuation de la « Situation sociale et politique » et de « l'Administration épiscopale ».

Il y a une véritable jouissance à lire ces pages alertes qui refusent d'être un panégyrique et une apothéose pour ne décerner des couronnes qu'aux gens qui les méritent, et n'accorder des louanges qu'aux personnages qui les justifient. Service bien autrement sérieux que des encensements sans réflexion et des respects sans contrôle ; preuves choisies, précises, pesées, partant irréfutables, et grand service rendu à la cause de l'Eglise, qui ne veut d'autre témoignage que celui de la vérité.

Aussi, cette œuvre vraiment « scientifique » a-t-elle reçu un accueil particulier auprès d'historiens qui ne partagent pas nos convictions religieuses. Peut-être sont-ils, par habitude, mal disposés à accorder leur attention à ce qui n'est pas de leur « confrérie » ; peut-être ont-ils, par orgueil, le dédain de conclusions qui ne sont pas les leurs; peut-être, enfin, leurs rares lectures d'auteurs chrétiens les ont-ils mis seulement en présence d'ouvrages peu documentés et médiocrement écrits. Mais leur défiance est évidente, leur partialité pas assez combattue, et leurs procédés dédaigneux insuffisamment justifiés. Pour M. l'abbé Sicard, ces procédés discourtois semblent s'être atténués. Son cœur de prêtre doit être heureux de ce succès de bon aloi, d'autant plus appréciable qu'il n'a pas été acheté au prix de cet engouement à la mode qui s'en va chercher outre-Rhin des modèles et des exemples et qui nous fatigue d'essais d'Histoire de l'Eglise, comme si nos savants catholiques français n'étaient pas plus intelligents et plus intelligibles que les docteurs protestants d'Allemagne.

En outre, M. l'abbé Sicard, qui a lu beaucoup de choses et qui possède à fond, avec son sujet, les auteurs qui en ont étudié avant lui les différentes partie, M. Sicard ayant soin de donner très exactement les indications de ses sources, fournit ainsi à ses lecteurs des renseignements bibliographiques fort importants. L'heureuse multiplicité de ses notes et, dans ses notes, des noms, des dates, des textes, lui vaudra la reconnaissance de bien des travailleurs. Parcourir des yeux ses renvois, c'est déjà avoir sur la question une foule de renseignements utiles ; les lire avec soin, c'est connaître toute la bibliographie de ce temps-là : histoire et religion.

I

Nous voici donc à la fin de l'ancien régime ; et bien que les XVIIe et XVIIIe siècles ne soient pas des âges fortunés de l'Eglise, cependant, à la veille de la révolution, l'épiscopat français était bien plus régulier que ne le croit généralement une malveillance superficielle. L'on juge des évêques de 1789 par les scandales d'un Tarente, d'un Brienne, d'un Talleyrand; il y aurait injustice à généraliser. L'histoire des nominations épiscopales durant les cent cinquante ans qui précédèrent le grand bouleversement, nous montre les rois de France, sauf les rares défaillances malheureuses, accordées à la faveur du jansénisme ou aux complaisances de cour, résolus à n'ouvrir les portes de l'épiscopat qu'à des sujets capables d'en remplir les devoirs. Sentiment religieux, esprit politique, sens administratif étaient d'accord pour leur imposer cette prudence.

L'abbé Proyard, vivant à cette époque et placé pour bien voir, a constaté fort justement, que sur 120 membres de l'Episcopat, 10 au plus étaient répréhensibles (2),

L'abbé Sicard le dit avec éloquence et grande raison :

« A côté du mal, la vérité, la justice obligent à voir le bien, à constater quelle sève chrétienne et même apostolique animait encore ce grand corps qui comptait une foule d'évêques réguliers et même des saints. Quand on voit des saints à la cour de Louis XV, à une époque où le duc d'Orléans, fils du Régent, pratique la pénitence dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où une fille de France se fait carmélite, où le Dauphin, père de Louis XVI, ainsi que sa sœur et sa mère, la reine, mènent la vie la plus pure en face de l'avilissement qui les entoure, il serait étrange de ne point rencontrer des vertus là où les peuples sont en droit d'en chercher la leçon et l'exemple. »

Les biographies, les histoires locales, les lettres du temps, les documents sauvés du vandalisme révolutionnaire, tout justifie cette manière de voir qui fait d'ailleurs écho à l'aveu célèbre de Tocqueville :

« Je ne sais si, à tout prendre, il y eut jamais un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, et en même temps de plus de foi; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect (3). »

En 1789, les évêques se trouvaient en présence d'une opposition antireligieuse qui se développait lentement. mais ne demanda que quelques mois pour s'épanouir, tant était abondant le fumier sur lequel elle avait poussé.

Autour d'eux, elle avait miné le sol et pourri les étais de l'édifice. On les attaqua sur le terrain de l'exégèse, de la philosophie et des sciences. Ils ripostèrent, mais « embarrassés dans la lourde armure du syllogisme, ils ne surent guère parer les mille traits dont le camp volant des philosophes, armés du rire, du sarcasme de l'ironie, les perçaient de toutes parts aux applaudissements de tout un siècle. L'hégémonie intellectuelle, exercée dans l'âge précédent par Bossuet, était passée à Voltaire et à ses acolytes. Les apologistes du XVIIe siècle déploient contre des adversaires médiocres un génie qui ne leur était point nécessaire pour vaincre. Les rôles sont renversés au XVIIIe Aussi peut-on dire que ce qui a manqué, pour triompher à l'épiscopat d'alors, c'est moins les vertus que les talents, moins la sainteté que le génie. (4) »

Le rôle même de cet épicopat était difficile parce qu'il était double : la situation était à la fois politique et religieuse, et sur ces deux terrains, l'attaque était menée par les impies et les révolutionnaires. — Ce n'est point le moment de discuter les inconvénients ou les avantages de cette position complexe, elle était la conséquence de l'antique organisation de notre pays, où tant de choses s'enchevêtraient, parce qu'elles étaient l'œuvre du temps qui construit sans jamais rien démolir tout à fait ; entamer une controverse sur le gain ou la perte de l'Eglise depuis cette heure ne conduirait à rien, tant sont changées les circonstances et les hommes. C'était ainsi alors et c'était au moins fort logique.

Bien que formant un ordre à part, le clergé n'était pas étroitement uni. Certaines rivalités de castes, certaines animosités de classes, tuaient malheureusement parfois l'harmonie qui est la première condition de succès pour un corps. On disait alors, avec quelque apparence de raison, ces mots qui ne devraient jamais être prononcés dans un certain sens, le haut et le bas clergé. Et de fait, il y avait à côté de riches bénéficiaires, des curés malheureux à portion congrue ; et si l'on demandait aux évêques, à leurs vicaires généraux, aux abbés et aux membres des chapitres des talents et des vertus, on cherchait le plus souvent ces qualités dans la classe des gentilshommes.

C'était le défaut de la cuirasse ; les révolutionnaires ne s'y trompèrent pas. Dès le temps des élections aux Etats Généraux, ils avaient appuyé sur ces divergences, excité les dissensions, envenimé les blessures ; bien des cahiers du tiers-état et du clergé portent avec la marque de ces divisions, l'affirmation d'espérances mal comprimées et sans retenue. Dès la première heure de la réunion des Etats, la question du vote par ordre ou par tête, fit déborder le vase et amena la scission publique. La politique grisa les imaginations, aigrit les cœurs, et le courant de nouveauté emporta facilement la digue où tant de mains avaient déjà fait des brèches, où tant de défaillances partielles avaient déjà pratiqué des fissures. Au moment où les cerveaux excités entrevoyaient une aurore, à l'heure où les chimères hantaient tous les esprits, l'Eglise de France allait tout simplement être ramenée à l'ère des martyrs.

II

La folie contagieuse de la nuit du 4 août bouleversa le royaume, abolit sans transition tant de droits antiques, et, en fait, provoqua les paysans à une nouvelle jacquerie. M. Sicard qui le constate, qui le déplore, met peut-être une réserve trop grande à le blâmer et déploie une condescendance, qu'il m'est impossible de partager, dans son jugement sur ces actes d'insanités. Mon Dieu, oui, il n'y avait pas là d'attentats directs contre des dogmes, mais le plus ingrat des oublis pour les services rendus par le clergé, et la plus violente dépossession de ses biens si légitimement acquis. Les ecclésiastiques qui participèrent à ce mouvement d'engouement béat donnent, je le veux, l'impression d'une générosité naïve; je ne leur ferai pas compliment de « s'élever, dans un saint transport, au dessus des calculs humains, dédaignant tous les intérêts, abattant toutes les barrières qui séparaient les privilégiés du peuple. » — Ils furent sots et ils demeurent coupables d'avoir disposé de ce qui ne leur appartenait pas.

Il y eut là, chez le clergé de paroisse, peut-être même tout autre chose que de l'abnégation et du dévouement; les abbés perdirent les dîmes, mais on trouva, en plus d'un endroit, des curés fort préparés à les prendre. Ils ne les eurent point, comme on sait, et l'abbé de Montesquiou avait été bon prophète en leur annonçant, dès le mois de janvier 1789, que lorsqu'elles changeraient de mains, elles n'iraient pas aux curés, mais à la « nation » !

Au moins, les évêques, membres de l'Assemblée, voulurent-ils sagement limiter les pertes et arrêter le torrent des bouleversements. Ils avaient offert le rachat des dîmes; Siéyès eut à ce propos des paroles extrêmement sensées, montrant que ce seraient les riches et non les pauvres qui profiteraient de l'abolition, qu'on allait tout simplement faire à des propriétaires fonciers, déjà fort aisés, cadeau de 70 millions de rente, et qu'on tarissait en même temps une source d'aumônes considérables.

Toutes les protestations furent vaines; on entra dans la voie de l'arbitraire; chacun sait où elle conduisit.

Après le revenu, on attaqua la propriété même des biens ecclésiastiques.

L'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin, assuma une grande partie de la défense; Mgr de Pompignan fit chorus ; l'évêque de Nancy, Mgr de la Fare, fut aussi éloquent et aussi peu écouté. L'épiscopat offrit un emprunt qui aurait libéré le royaume de ses dettes, évité l'avilissement des terres, sauvé le pays des assignats et de la banqueroute. La passion fut plus forte que l'intérêt lui-même. Une majorité de 22 voix décida la spoliation et le vol.

Les évêques acceptèrent sans le moindre murmure cette pauvreté qui succédait sans transition à leur opulence. Ils avaient défendu la justice et la propriété et non leurs avantages personnels, et Mgr de Lorry, évêque d'Angers, traduisait le sentiment de tous ses collègues : « Nous serons assez riches pour vivre et trop pour mourir. »

Mais l'abnégation des volés n'apporte aucune justification aux voleurs.

M. l'abbé Sicard a des pages heureuses sur cette grande iniquité sociale et en les lisant, avec une juste émotion, on se sent pris d'un plus grand respect pour ces illustres pontifes qui méritèrent bien de leur Eglise et de leur patrie.

Sans revenus, sans propriétés, ils devenaient des « salariés. » C'était du moins la marque que voulaient leur imposer, avec mépris, Mirabeau et les constituants. Par une anomalie qui semble moins criante en cette époque de bouleversement universel, l'Etat allait les traiter en « fonctionnaires », au moment même où ils cessaient de l'être !

Sous l'ancien régime, les seigneuries temporaires, les droits féodaux ou régaliens attachés à certains évêchés, la force exécutoire reconnue aux sentences des officialités, l'entrée au Parlement et les fonctions de pair de France pour certains sièges, la tenue de l'état civil par les pasteurs des paroisses, pouvaient communiquer aux clercs une sorte de magistrature séculière. Mais tout cela venait de disparaître. En aucun temps, les rois n'avaient eu la présomption de considérer les évêques comme des fonctionnaires; des sujets sans doute, des agents gouvernementaux, jamais. — Les fous et les coquins de l'assemblée ne l'entendaient pas de la sorte : « Les prêtres sont des magistrats destinés au service du culte, » disait Robespierre. « Ils sont salariés par des biens fonds » ajoutait Treilhard; et Garat avait eu un accès de franchise : « s'ils peuvent être propriétaires, ils peuvent être indépendants. »

Les évêques firent encore face à l'orage mais furent emportés. Pensaient-ils que ce maigre traitement, si chèrement acheté, garanti solennellement, ne serait même pas payé à leurs successeurs !

Un sacrifice plus douloureux allait leur être imposé. La religion catholique allait devenir, officiellement, une opinion admise et supportée ; rien autre. L'assistance des pauvres, l'instruction des ignorants, l'éducation de la jeunesse lui sont enlevées. Les privilèges disparaissent, ils ne les regrettent pas ; mais les droits sont lésés et il leur faut se soumettre.

Citoyens, ils pouvaient avoir leurs sentiments politiques ; très sages, ils voulaient bien réformer, mais non détruire. Mgr de La Luzerne constatait justement que la France avait des traditions et qu'une constitution régissait le royaume. A l'abri de ces réserves, ils étaient enclins à toutes les améliorations, prêts à toutes les réformes. Ce sera une des dernières gloires de cet antique épiscopat français, d'avoir uni un sens patriotique si pur à des sentiments si religieux. On remarquerait toutefois, avec justice, qu'ils avaient, malgré eux, respiré l'air de leur siècle, et que pour établir les droits de la liberté politique, ils remontaient moins à la tradition théologique de saint Thomas et au viril enseignement du moyen âge, qu'aux conceptions de Montesquieu et à certaines théories de l'*Esprit des lois*. L'enseignement de la Sorbonne n'allait pas sans quelques concessions aux idées courantes des constitutions anglaise ou américaine et Rousseau lui-même leur paraissait plus paradoxal que dangereux.

Plusieurs noms sont sous ma plume qui caractérisent ces tendances : Mgr de Cicé en parut longtemps le porte-voix, et il n'était pas seul.

J'ajouterai aussitôt que ces condescendances dans les esprits ne se traduisirent pas dans les actes, et c'est au nom du clergé, du royaume tout entier, que les Evêques, dans leurs remontrances, à Louis XVI, en 1788, prononçaient cette grave parole, caractérisant l'enseignement si sage et si pondéré de l'Eglise : « Après avoir annoncé aux peuples leurs devoirs, nous leur représentons leurs droits ». — Ils eurent donc, eux, le sens politique complet et logique ; le succès de leurs efforts eut compensé l'imprudence des autres constituants, et si leur voix avait été entendue, l'esprit de révolte formulé dans la « déclaration des droits de l'homme », qui bouleverse depuis cent ans le monde n'aurait pas été déchaîné.

III

Les ruines de l'Etat ne sont pas peu de chose, mais que dire des ruines de la religion ! — On touchait à l'heure des grandes catastrophes, et si les contemporains n'avaient pas su voir comment les attentats contre l'organisation politique conduiraient aux attaques contre l'organisation religieuse, nous pouvons, nous qui envisageons à distance l'ensemble des événements, suivre les phases de cette tragique histoire dont les péripéties s'enchaînent sous nos yeux.

On avait pris pour prétexte les *abus* dans l'Etat ; on ne chercha pas une nouvelle méthode et l'on vint à parler des *abus* dans l'Eglise.

La fatuité orgueilleuse de ces robins et de ces avocassiers portant une main sacrilège sur le sacerdoce, fait naître une surprise qui confond. Ecoutez Treilhard : « Un Etat peut admettre ou ne pas admettre une religion. » — Malouet : « La nation peut abolir le catholicisme en France par un vœu légal exprimé dans toutes les subdivisions territoriales du royaume. » — On croit rêver ! — Ecoutez surtout Camus : « Nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas ! ! ! » — Ce sera l'éternelle marque des ennemis de l'Eglise, d'avoir des mœurs corrompues, des cœurs vicieux et l'âme vaniteuse, mais surtout l'esprit imbécile !

Nous voici donc en face de la Constitution civile du clergé.

Elle rompit tous les liens entre Rome et la France ; c'était bien l'esprit des jansénistes du « comité ecclésiastique » qui triomphait; il semble que ce soit la revanche des condamnations de la bulle *Unigenitus*.

Les évêques furent encore là le rempart de l'unité catholique. Prudence singulière, correction irréprochable dans les paroles ou dans les actes, vigilance extrême à se renfermer dans le domaine de la foi, ils n'épargnèrent rien de ce qui pouvait mettre leur conduite à l'abri de tout reproche de ce qui pouvait fermer la porte à un arbitraire qui aurait compromis les intérêts sacrés dont ils avaient la charge et la défense. Ils eurent des raffinements de mansuétude et de de courtoisie : ils parlèrent en évêques, ils agirent en gentilshommes. « Quels sacrifices n'avons-nous pas faits à la paix ! disait le cardinal de La Luzerne. Dépouillés de nos honneurs et de nos biens, nous n'avons fait entendre aucune réclamation ; calomniés, persécutés, nous n'avons élevé aucun murmure. Mais les droits inviolables de l'Eglise, mais le dépôt sacré de la foi, rien ne les arrachera jamais de nos mains ».

Pie VI patientait aussi et jusqu'à laisser prendre son silence prudent pour de la faiblesse. Il y avait dans cette conduite — pourquoi ne pas le reconnaître ? — de la sagesse et aussi de l'embarras. Combien on eut saisi avec joie une décision prématurée ! Les circonstances, en aidant le Souverain Pontife à éclairer son jugement, ne lui laissèrent rien regretter, ne le condamnèrent pas à rien effacer.

Se sachant soutenus par Rome, mieux unis par les attaques de leurs adversaires, les évêques de France donnèrent le spectacle inoubliable de la fermeté dans la modération, à cette mémorable séance du 4 janvier 1791 où ils refusèrent le serment. Ils avaient tout simplement écarté de notre patrie le schisme. Ce fut le signal de la persécution, mais l'honneur était sauf et l'unité fut sauvée. Le Pape parla alors et ses brefs du 10 mars et du 13 avril éclairèrent la situation en déchirant les derniers voiles.

Les détails varient, mais le fond des tribulations du clergé est identique dans toutes les provinces du royaume. La conduite des premiers pasteurs fut à la hauteur des circonstances et la calomnie n'a pu entamer cette résistance, d'autant plus ferme, qu'elle avait volontairement reculé les limites de l'extrême patience.

Une triple conséquence découla de ces lois néfastes; l'une qui plaisait aux persécuteurs : la dispersion des prêtres et l'affaiblissement de pratiques catholiques chez les fidèles. Mais les deux autres dépassaient leur esprit à courtes vues : l'Eglise de France lavait dans le sang les souillures légères qui avaient pu, depuis deux cents ans, tacher sa robe dans la poussière du chemin ; et le clergé, poussé vers Rome, voyait tomber ses préventions gallicanes, abritait son orthodoxie sous le manteau du Pape, couronnait une foi et des mœurs irréprochables de cet amour pour la chaire de Pierre qui manquait peut-être à sa renommée. Les jansénistes avaient cimenté l'union des prêtres français avec Rome; Dieu avait tiré la gloire de son Eglise de leurs manœuvres et de leurs trahisons.

M. l'abbé Sicard a recueilli avec soin et respect les nobles paroles de ces évêques ; comme il le dit fort bien « la persécution donna à leurs âmes une vibration qui rendit un son sublime ». — Malheur à moi, s'écriait le vieil évêque de Glandèves, si accablé de travaux et d'années, touchant de si près à la fin de ma vie, j'imprimais une tache à ma vieillesse, et si je laissais derrière moi l'exemple et le scandale d'une faiblesse. Heureux, avant de terminer ma carrière, si je suis trouvé digne de souffrir quelque chose pour l'amour de Jésus-Christ et la cause de son Eglise. — Et l'évêque de Serrez : « Ma tête est aux hommes, mon âme n'est qu'à Dieu. La voix de mes ancêtres, dans cette église plus ancienne que cet empire, me parle plus haut que vous. Je jette mon ancre sur la foi de tous les siècles et non sur le sable des opinions nouvelles... »

Ces fiers accents remuaient les âmes; ils émeuvent encore les nôtres. Que prétendre contre eux? Que reprocher à leurs auteurs ? Vainement a-t-on voulu parler de défection et de lâcheté parce que ces prélats quittèrent la France. Ce fut le sol de la patrie qui manqua sous leurs pas. Et avec grand raison, M. Sicard a fait justice de ces calomnies, pièces et chiffres en main. Ils demeurèrent tant que la position fût tenable, leur « émigration » fut forcée sous les menaces d'une tourbe en délire ou les violences de fonctionnaires ingrats (5).

M. Sicard a conduit l'épiscopat de France jusqu'à l'heure suprême de son activité religieuse, politique et sociale dans notre pays. Quand les ruines sont entassées, les pasteurs frappés, le troupeau dispersé, il s'arrête ; cependant son dernier mot n'est pas une parole de tristesse ni de découragement : il sait que sur cette nuit luira une aurore, sous la parole de Dieu tout va sourdre, refleurir et revivre. C'est l'éternelle aventure de la fille de Jaïre, plus frappante encore quand l'application s'en fait à la fille aînée de l'Eglise. Elle n'est pas morte, mais endormie ! — « Et la prenant par la main, il lui dit à haute voix : *Talitha cumi, ma fille levez-vous !* »

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

(2) Abbé Poyard. *Louis XVI détrôné avant d'être roi.*

(3) *L'ancien régime de la Révolution.*

(4) Abbé Sicart. « Que penser de l'ancien épiscopat. »

(5) Quelques-uns purent rester et leur apostolat, bien que caché, fut efficace. Parmi eux il convient de donner une place de choix à Mgr de Maillé Latour-Landry, que la Terreur elle-même n'arrêta pas. Cette figure devait être mise en lumière ; elle vient de l'être avec succès. Au moment même où je lisais l'ouvrage de M. l'abbé Sicard paraissait le livre de M. le vicomte de Broc : *Un Evêque de l'ancien Régime*. Je regrette que le temps et la place me fassent également défaut pour en parler dignement, mais je signale ce volume (librairie La Mulle et Poisson, à Paris) aux amateurs d'histoire qui verront là, exposés avec talent, les documents qui ont été dépouillés avec une sagacité qui a valu à l'auteur un rang distingué parmi les érudits contemporains.

L'administrateur-Gérant : S. DESQUERS.

Paris. — Imprimerie de l'*Univers*, S. DESQUERS 15, rue de Verneuil.

BOURSE DU 20 AOUT

Désignation	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd^e
Fonds d'Etat français			
3 0/0	103 70	103 70	103 05
3 0/0 amortissable en 75 ans	101 70	101 60	101 70
3 1/2 0/0 1883	108 35	108 50	108 10
Emprunts de Villes			
Ville de Paris, Oblig. 1855-60 3 0/0 remb. à 500 fr.	578 ..	577 ..	574 ..
— 1865 4 0/0 remb. à 500 fr.	545 ..	546 ..	549 50
— 1869 3 0/0 remb. à 400 fr.	423 50	426 ..	427 50
— 1871 3 0/0 remb. à 400 fr.	418 ..	418 50	418 ..
— quarts 3 0/0 remb. à 100 fr.	107 50	107 50	108 50
— 1875 4 0/0 remb. à 500 fr.	550 .	518 50	550 ..
— 1876 4 0/0 remb. à 500 fr.	547 ..	547 ..	550 ..
— 1886 3 0/0 remb. à 400 fr.	422 50	422 50	424 .
— quarts 3 0/0 remb. à 100 fr.	108 50	108 50	107 50
— nouvelles 152 fr. payés	420 50	421 ..	420 50
— d° quarts 38 fr. payés	105 50	106 50	105 50
Obligations tunisiennes 3 1/2 1889	499 ..	499 ..	499 50
Obligations Ville de Marseille 3 0/0 1877	408 50	408 50	408 ..
Valeurs françaises			
La Foncière 125 fr. payés	548 ..	552 ..	550 ..
Banque de France	3902 ..	3902 ..	3900 ..
Banque de Paris et Pays-Bas, 500 fr. t. p.	660 ..	660 ..	660 ..
Comptoir National d'Escompte, 500 fr. t. p.	509 50	510 50	506 ..
Crédit Foncier de France, 500 fr. t. p.	885 ..	883 ..	892 50
— Fonc. 1877 3 0/0 remb. à 400 fr. tout payé	396 ..	397 50	397 50
— Com. 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. tout payé	502 ..	502 ..	501 ..
— Foncier 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	499 50	497 50	496 50
— Com. 1880 3 0/0 remb à 500 fr. t. p.	499 ..	499 ..	499 ..
— Foncier 1883 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	449 50	449 50	...
— Foncier 1885 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	493 ..	498 ..	...
— Comm. 1891 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	399 ..	399 ..	399 ..
— — 3 0/0 40 fr. payés	390 ..	390 ..	399 ..
Crédit Industriel et Commercial, 125 p.	539 ..	539 ..	...
Crédit Lyonnais, act. 500, 250 p	740 ..	740 ..	742 50
Crédit Mobilier, 500 fr. tout payé	...	...	45
Société Générale, 125 p.	456 55	458 50	458 ..
Bône-Guelma, action 500 fr. tout payé	666 .	666 ..	675 ..
Est-Algérien, act. 500 tout payé	...	...	588 ..
Est, action 500 tout payé	940 ..	940 50	940 ..
Lyon à la Méditerranée (Paris à) 500 tout payé	1375 ..	1380 ..	1375 ..
Midi, 500 tout payé	1060 ..	1066 50	1050 ..
Nord, 500 (remboursable à 400) lib.	1795 ..	1795 ..	1795 ..
Orléans, 500 tout payé	1455 ..	1460 ..	1457 ..
Ouest, 500 tout payé	1030 ..	1080 ..	1082 ..
Docks de Marseille, action 500 fr.	...	...	...
Entrepôts et Magasins généraux de Paris	570 ..	569 ..	570 ..
Compagnie Parisienne du Gaz, action 500 t. p.	1125 ..	1125 ..	1125 ..
Compagnie Transatlantique, action 500 t payé.	308 ..	304 ..	310 ..
Messageries Maritimes, action 500 tout payé.	565 ..	568 ..	565 ..
Omnibus de Paris, action 500 fr. tout payé	1020 ..	1020 ..	1015 ..
Voitures à Paris, action 500 fr. tout payé	575 ..	575 ..	...
Canal Interocéanique de Panama (en liquidation)	16 ..	16 50	16 ..

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd^e
Canal maritime de Suez à 500. tout payé	2875 ..	2875 ..	2880 ..
— Délégations, remb. à 500 fr. t. p.	...	...	...
— Parts de fondateurs	1170 ..	1170 ..	1170 ..
— Société civile	1962 ..	1965 ..	1960 ..
Dynamite, actions 500 fr. tout payé	565 ..	570 ..	555 ..
Télégraphe Paris-New-York. 500 fr. t. p.	120 .	122 ..	120 ..
Téléphones, act. 500 fr. tout payé	...	290 ..	290 ..
Fonds d'Etats Etrangers			
Argentine (Rép.), 5 0/0 1886	326 ..	317 ..	326 ..
Autriche, 4 0/0 or. ch. fixe 2 fr. 50	100 60	100 45	100 65
Brésil, 4 0/0 1889. ch. fixe 25 fr. 20	69 50	67 70	79 70
Egypte, Unifiée nouv. 7 0/0	104 20	104 25	104 20
— Privilégiée convertie	102 85	102 85	102 75
— Domamales, 5 0/0	...	...	...
Espagne, 4 0/0 extérieure	66 20	65 ..	66 50
Grèce, 4 0/0	173 ..	...	173 ..
Hongrie, 4 0/0 or. ch. fixe 2 fr. 50	98 80	90 ..	98 80
Italie, 5 0/0	80 45	80 25	80 70
Portugais, 3 0/0	...	...	...
Russie, 1867 et 1869, 4 0/0	100 75	...	99 50
— 1873, 5 0/0	...	...	...
— 1880, 5 0/0	100 75	100 75	101 50
— 1883, 6 0/0 or. ch. f. 4 fr.	...	...	...
— 1889, 4 0/0 or	101 75	101 70	102 20
— Consolidé 4 0/0 1re et 2e série	100 75	100 80	100 90
— 3 0/0 or 1891, tout payé	88 20	...	88 42
Dette convertie ottomane (série D)	25 10	25 10	25 10
Ottomanes priorité 4 0/0	...	493 ..	...
Douanes, oblig. priv. 5 0/0	505 ..	505 ..	506 ..
Valeurs Etrangères			
Banque I. R. des Pays autrichiens	...	...	...
Banque Ottomane	623 50	620 50	623 50
Crédit Mobilier espagnol	53 50	53 50	52 50
Chemins Autrichiens, 500 fr. tout payé	...	726 ..	...
Lombards, 500 fr. tout payé	...	233 ..	...
Méridionaux Italiens, 500 fr. tout payé	...	...	...
Nord de l'Espagne, 500 fr. tout payé	95 ..	100 ..	1·6 ..
Portugais, act. 500 fr. tout payé	51 50	52 ..	51 50
Saragosse (Madrid à), 500 fr. tout payé	139 ..	143 50	141 ..
Emprunts de Villes			
Amiens, 4 0/0, remb. à 100 fr.	118 ..	118 ..	118 ..
Bordeaux, 3 0/0, remb. à 100 fr.	...	...	...
— 4 0/0, 1881, remb. à 500 fr.	...	520 ..	...
— 3 1/2, 1891, remb. à 500 fr.	...	...	...
Lille, 1860, 3 0/0, remb. à 100 fr.	117 .	118 ..	117 ..
— 1863, 3 0/0, remb. à 100 fr.	...	...	...
— 1890, 3 1/2, remb. à 500 fr. tout payé	...	...	...
Lyon, 1880, 3 0/0, remb. à 100 fr.	101 75	101 75	102 ..
Roubaix-Tourcoing, 2 à 50 fr. en 55 ans	...	45 ..	...

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd^e
Valeurs françaises		
ACTIONS		
Banque de l'Algérie, 500 fr. tout payé	700 ..	700 ..
Eaux (Compagnie générale des) act. 500 fr. t. p.	1800 ..	1795 .
Gaz de Bordeaux, act. 500 fr. tout payé	...	...
Gaz de Marseille, act. 600 fr.	...	...
Bateaux Parisiens, 500 fr. tout payé	560 ..	555 ..
Etablissement Duval, act. 500 fr. tout payé	2590 .	2635 ..
Petit Journal, act. 500 fr.	1280 ..	1275 .
Tour Eiffel	217 35	218 30
Valeurs françaises		
OBLIGATIONS		
Argentin (Chemin de fer) 5 0/0 500 fr. t. p.	141 ..	139 50
Bône-Guelma et prolong. 3 0/0	450 ..	452 50
Brésiliens, 4 1/2 remb. act. 500 payé	355 ..	358 ..
Est-Algérien, 3 0/0, remb. à 500 fr.	...	...
Est, 5 0/0 remb. à 650 fr.	664 25	664 50
— 3 0/0, remb. 500 (int. gar. par l'Etat)	464 ..	468 ..
— nouv. — —	472 50	471 ..
Lyon 5 0/0, remb. 1250 fr.	1380 ..	1297 ..
Lyon, 1855, 3 0/0, remb. à 588 fr.	464 50	465 ..
Méditer. 3 0/0, remb. 500, gar. par l'Etat	...	462 ..
P.-L.-M., 3 0/0 (fusion), remb. à 500 fr.	462 50	462 25
— 1866, 3 0/0, remb. à 500 fr.	467 30	467 .
Médoc, 3 0/0, remb. à 500 fr.	405 ..	404 .
Midi, 3 0/0, remb. à 500 fr.	449 ..	518 ..
— — nouv. —	434 ..	448 50
Nord, 3 0/0, remb. à 500 fr.	483 .	482 50
— — nouvelles, avril-octobre	480 ..	486 ..
Nord-Est français, 3 0/0, remb. à 500 fr.	469 ..	471 ..
Orléans, 3 0/0, remb. à 500 fr.	462 .	464 ..
— 1884 — —	465 ..	468 ..
Ouest 3 0/0, remb. à 500 fr. (intérêt garanti)	461 25	464 75
— nouvelles, remb. à 500 fr.	473 ..	467 25
Eaux (Compagnie Générale) 3 0/0, r. à 500 fr.	471 25	...
Compagnie Parisienne du Gaz, 5 0/0, r. à 500 fr.	514 ..	518 50
Messageries Maritimes 4 0/0, remb. à 500 fr.	516 ..	...
Omnibus, 4 0/0 1881, remb. à 500 fr.	511 25	510 ..
Compagnie Transatlantique 3 0/0, remb. à 500 fr.	320 ..	308 75
Panama 5 0/0	32 ..	29 25
— 3 0/0	22 75	21 50
Panama 4 0/0	24 ..	22 ..
Panama 6 0/0 1re série (titre définitif)	37 .	33 50
— 6 0/0 2e série (définitif)	35 ..	31 25
Panama lots, juin 1888 tout payé	125 ..	124 ..
— 210 fr. payés	263 50	263 75

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd
Bons à lots, 1889	120 ..	119 ..
Suez, 5 0/0, remb. à 500 fr.	639 ..	637 ..
Suez, 3 0/0, 1880, remb. à 500 fr.	498 ..	...
Suez, 3 0/0, 2e série	494 50	495 ..
— Bons de coup. arr. 5 0/0, remb. à 35 fr.	97 75	97 ..
Emprunts Etrangers		
Oblig. Domaniales Autrichiennes, 1886	333 ..	335 ..
Emprunt Romain, 5 0/0 1857	100 50	99 50
Emprunt Pontifical, 1860-1864, 5 0/0	...	...
— — 1866, 5 0/0	...	...
Emprunt Suédois, 4 0/0 1890. B. 500 fr.	...	526 ..
Valeurs Etrangères		
ACTIONS		
Banque de Tunisie, 250 payé	...	...
Crédit Foncier de Hongrie	...	747 50
Télégraphe du Nord, action 250 fr. tout payé	537 ..	520 ..
Wagons Lits (Cie int. des) act. 500 r. t. p.	310 ..	301 50
OBLIGATIONS		
Oblig. Andalous, 3 0/0 tout payé	150 ..	150 ..
Remboursables à 500 fr. — Oblig. Autrich. 3 0/0, ancien réseau	452 ..	462 ..
— Ancien réseau, 2e hyp	444 ..	443 50
— Ancien réseau, 4e hyp	437 50	436 75
— Lombardes 3 0/0	...	315 ..
— — — série X	318 50	319 ..
— Nord Espagne 3 0/0, 1re s. (1re hyp.)	254 ..	253 ..
— — — 2e s. (2e hyp.)	215 ..	220 ..
— — — 3e s. (3e hyp.)	204 50	205 ..
— — — 4 s. (4e hyp.)	196 ..	196 ..
— — — 5e s. (5e hyp.)	194 ..	191 ..
— Barcelone priorité	247 50	248 ..
— A. Galice Léon 3 0/0 1re hyp	...	...
— Portugais, 3 0/0	121 50	121 ..
— Saragosse, 3 0/0	255 ..	260 50
— — (3e hyp.)	237 ..	...
— Cordoue à Séville, 3 0/0	...	305 ..
Crédit Mobilier Espagnol obl. 250 fr. r. à 200	262 ..	263 ..
Oblig. Compagnie Madril. du Gaz 3 0/0	379 ..	...
Wagons-Lits, 4 0/0 (1re série)	310 ..	...
Bahia (provenance de) 5 0/0	385 ..	...
Canada 4 0/0 garanti	...	...
Congo (Etats du), lots 1888	...	...
Corrientes, 6 0/0 1888	...	...
Mendoza, 6 0/0 1888	...	...

BULLETIN FINANCIER

20 AOUT

Les derniers jours de la semaine qui vient de finir n'ont pas été aussi favorables que les premiers aux acheteurs persévérants de rente française et d'Italien, cependant les plus-values que les deux fonds d'Etat offrent à relever du 11 au 18 août peuvent encore satisfaire les plus exigeants.

Pendant ces cinq séances qui ont été coupées par la vacance de mercredi, le Trois Ancien s'est avancé de 102 90 à 103 20 et semble aujourd'hui assez bien établi à ce dernier cours pour n'en être pas facilement délogé.

Le progrès de l'Italien est plus considérable de beaucoup, il est compris entre 80 62 et 81 80; encore cette dernière limite a-t-elle été un moment dépassée

Les autres fonds d'Etat ont, à peu d'exceptions près, suivi l'exemple qui leur était donné et presque tous se retrouvent au delà de leur prix du samedi précédent; l'Extérieure s'est traitée de 65 60 à 66 60, l'Autrichien de 100 50 à 100 65, le Consolidé Russe de 100 50 à 100 90, le Trois pour cent Russe 1891 de 88 25 à 89 60, le Turc série D. de 25 10 à 25 42.

Hors du groupe des rentes, les variations à noter ont moins d'importance mais, en général, sont favorables.

La Banque de Paris a gagné pour la semaine 20 francs de 640 à 660, le Lyonnais 25 francs de 718 à 743, la Générale 4 francs de 456 à 460, la Banque des Pays Autrichiens 10 francs de 622 à 632, l'Ottomane 11 francs de 621 à 632. Ces mouvements montrent qu'une certaine activité est revenue aux établissements de crédit qui, auparavant, étaient condamnés à une inaction presqu'absolue.

Le Foncier reste un peu lourd à 885 et la Banque de France s'est négociée aux environs de 3,900 sans s'écarter beaucoup de ce cours.

Tous les Chemins français ont bénéficié d'une hausse plus ou moins forte; l'Est a remonté de 935 à 940, le Lyon de 1.360 à 1.375, le Midi de 1.025 à 1.046, le Nord de 1.790 à 1.800, l'Orléans de 1.440 à 1.453, l'Ouest de 1.075 à 1.082.

Ce sont aussi des plus-values qu'on peut noter sur les grands titres industriels ; le Gaz a été demandé de 1.120 à 1.125, l'action des Omnibus de 1.005 à 1.015, le Suez de 2.861 à 2.877, le Corinthe de 34 à 50.